

# Rapport financier consolidé

Exercice terminé le 31 décembre 2023

## ATTESTATION DU TRÉSORIER OU DU GREFFIER-TRÉSORIER SUR LE RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ

Aux membres du conseil,

Je soussigné(e), LUCE JACQUES, suis responsable de la préparation du Rapport financier consolidé de Ville de Mascouche pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 et atteste de sa véracité.

Signature \_\_\_\_\_ Date 6 mai 2024

# Table des matières

## États financiers consolidés audités

Rapport de l'auditeur indépendant ou des auditeurs indépendants	1
État consolidé des résultats	4
État consolidé de la situation financière	5
État consolidé de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette)	6
État consolidé des gains et pertes de réévaluation	7
État consolidé des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	9
Renseignements complémentaires consolidés	
Informations sectorielles consolidées	
Résultats détaillés par organismes	39
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales par organismes	40
Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales par organismes	41
Situation financière par organismes	42
Charges par objets	43
Excédent (déficit) accumulé	44
Avantages sociaux futurs	48

## Renseignements financiers consolidés non audités

Analyse des revenus consolidés	55
Analyse des charges consolidées	67

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil de la  
Ville de Mascouche

### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la VILLE DE MASCOUCHE (la « Ville »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023 et les états consolidés des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette), des gains et pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la VILLE DE MASCOUCHE au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Fondement de l'opinion avec réserve

Dans le cadre de l'application, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, du chapitre SP 3280 « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, la Ville aurait dû procéder à la comptabilisation, au 31 décembre 2023, des obligations liées à la mise hors service de ses immobilisations. La Ville, n'ayant pas complété l'analyse de ses obligations liées à la mise hors service de ses immobilisations, aucun montant n'a été comptabilisé à ce titre au rapport financier.

Par conséquent, nous n'avons pas été en mesure de déterminer si des ajustements auraient pu s'avérer nécessaires au niveau des immobilisations, des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, à l'amortissement des immobilisations, à la charge de désactualisation et à l'excédent accumulé ou à d'autres postes des états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023. À cet égard, les états financiers consolidés dérogent aux normes comptables du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. Cette situation nous conduit donc à exprimer une opinion modifiée sur les états financiers consolidés de l'exercice considéré.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

### Observations - Informations financières établies à des fins fiscales

Nous attirons l'attention sur le fait que la VILLE DE MASCOUCHE inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations sont établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et présentées aux pages S13, S14 et S23 portent sur l'établissement de l'excédent (déficit) de l'exercice et la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé à des fins fiscales. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Ville ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Ville à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes complémentaires et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l.*  
Comptables professionnels agréés

*Marie-Claude Dagenais*  
MARIE-CLAUDE DAGENAIS, CPA auditrice  
AMYOT GÉLINAS, s.e.n.c.r.l.

Repentigny, le 6 mai 2024

**ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		Budget	Réalizations	
		2023	2023	2022 Redressé note 23
<b>Revenus</b>				
Taxes	1	87 328 700	90 026 765	79 540 766
Compensations tenant lieu de taxes	2	1 559 200	1 592 561	1 634 595
Quotes-parts	3			
Transferts	4	2 880 600	7 262 227	6 179 701
Services rendus	5	901 000	1 163 659	1 459 947
Imposition de droits	6	6 943 000	8 652 306	11 477 294
Amendes et pénalités	7	2 233 500	1 495 323	1 995 359
Revenus de placements de portefeuille	8	53 900	211 883	90 945
Autres revenus d'intérêts	9	1 793 000	2 485 082	1 354 503
Autres revenus	10		3 525 905	7 303 730
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	11			
Effet net des opérations de restructuration	12			
	13	103 692 900	116 415 711	111 036 840
<b>Charges</b>				
Administration générale	14	14 084 100	16 376 999	18 467 780
Sécurité publique	15	19 742 700	21 130 093	18 815 091
Transport	16	23 490 600	30 022 925	28 223 482
Hygiène du milieu	17	13 975 800	17 490 998	15 177 827
Santé et bien-être	18			
Aménagement, urbanisme et développement	19	5 437 600	5 301 239	5 451 403
Loisirs et culture	20	10 819 800	13 803 366	13 037 006
Réseau d'électricité	21			
Frais de financement	22		4 420 511	3 919 615
Effet net des opérations de restructuration	23	4 075 900		
	24	91 626 500	108 546 131	103 092 204
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	25	12 066 400	7 869 580	7 944 636
Excédent (déficit) accumulé au début de l'exercice				
Solde déjà établi	26		239 414 678	231 470 042
Redressement aux exercices antérieurs (note 23)	27		2 077 003	2 077 003
Solde redressé	28		241 491 681	233 547 045
<b>Excédent (déficit) accumulé à la fin de l'exercice</b>	29		249 361 261	241 491 681

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Pour l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales, se référer aux renseignements complémentaires à la page S13.**

**ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023	2022 Redressé note 23
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	58 140 811	43 170 649
Débiteurs (note 5)	2	40 713 152	35 736 023
Prêts (note 6)	3	17 983	17 983
Placements de portefeuille (note 7)	4		
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5		
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	6	1 042 395	591 036
Autres actifs financiers (note 8)	7		
	8	99 914 341	79 515 691
<b>PASSIFS</b>			
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9		
Emprunts temporaires (note 9)	10	2 752 490	348 056
Créditeurs et charges à payer (note 10)	11	32 822 846	32 096 727
Revenus reportés (note 11)	12	3 654 151	3 387 407
Dette à long terme (note 12)	13	181 074 453	159 006 917
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	14		
Autres passifs (note 14)	15		
	16	220 303 940	194 839 107
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)</b>	17	(120 389 599)	(115 323 416)
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>			
Immobilisations corporelles (note 15)	18	367 702 291	354 878 924
Propriétés destinées à la revente (note 16)	19	1 321 188	1 321 188
Stocks de fournitures	20	119 870	99 537
Actifs incorporels achetés (note 17)	21		
Autres actifs non financiers (note 18)	22	607 511	515 448
	23	369 750 860	356 815 097
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ</b>	24	249 361 261	241 491 681
L'excédent (déficit) accumulé est constitué des éléments suivants :			
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités	25	249 361 261	241 491 681
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	26		
	27	249 361 261	241 491 681
Obligations contractuelles (note 19)			
Droits contractuels (note 20)			
Passifs éventuels (note 21)			
Actifs éventuels (note 22)			

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés, lesquelles avec les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.



**ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		<b>Budget</b>	<b>Réalisations</b>	
		<b>2023</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
				Redressé note 23
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	1	12 066 400	7 869 580	7 944 636
Variation des immobilisations corporelles				
Acquisition	2 (	)	28 771 485)	31 956 344)
Produit de cession	3		474 343	1 864 959
Amortissement	4		15 925 072	15 175 979
(Gain) perte sur cession	5		(451 298)	(1 776 361)
Réduction de valeur / Reclassement	6			
Transfert dans le cadre d'opérations de restructuration	7			
	8		(12 823 368)	(16 691 767)
Variation des propriétés destinées à la revente	9			(5 509)
Variation des stocks de fournitures	10		(20 333)	(24 665)
Variation des actifs incorporels achetés	11			
Variation des autres actifs non financiers	12		(92 062)	(62 818)
	13		(112 395)	(92 992)
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	14			
Révision d'estimations comptables et autres ajustements	15			
<b>Variation des actifs financiers nets (ou de la dette nette)</b>	16	12 066 400	(5 066 183)	(8 840 123)
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice				
Solde déjà établi	17		(117 400 419)	(108 560 296)
Redressement aux exercices antérieurs (note 23)	18		2 077 003	2 077 003
Reclassement de propriétés destinées à la revente	19			
Solde redressé	20		(115 323 416)	(106 483 293)
<b>Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice</b>	21		(120 389 599)	(115 323 416)

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**ÉTAT CONSOLIDÉ DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

	2023	2022
Gains (pertes) de réévaluation cumulés au début de l'exercice	1	
Gains (pertes) non réalisés attribuables aux éléments suivants :		
Dérivés	2	
Placements de portefeuille	3	
Autres		
▪	4.1	
Montants reclassés dans l'état des résultats		
▪	5.1	
<b>Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice</b>	<b>6</b>	
Autres éléments du résultat étendu présentés par les entreprises municipales	7	
<b>Gains (pertes) de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice</b>	<b>8</b>	

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023	2022 Redressé note 23
<b>Activités de fonctionnement</b>			
Excédent (déficit) de l'exercice	1	7 869 580	7 944 636
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations corporelles (note 15)	2	15 925 072	15 175 979
Autres			
▪ Gain sur disposition	3.1	(451 297)	(1 776 360)
	4	23 343 355	21 344 255
Variation nette des éléments hors caisse			
Débiteurs	5	(4 977 129)	(1 239 800)
Autres actifs financiers	6		
Créditeurs et charges à payer / Autres passifs	7	726 119	6 214 239
Revenus reportés	8	266 744	149 285
Actif / passif au titre des avantages sociaux futurs	9	(451 359)	692 823
Propriétés destinées à la revente	10		(5 509)
Stocks de fournitures	11	(20 333)	(24 665)
Autres actifs non financiers	12	(92 063)	(62 819)
	13	18 795 334	27 067 809
<b>Activités d'investissement</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles	14	( 28 771 485)	31 956 344
Produit de cession des immobilisations corporelles	15	474 343	1 864 959
Acquisition d'actifs incorporels achetés	16	( )	( )
Produit de cession des actifs incorporels achetés	17		
	18	(28 297 142)	(30 091 385)
<b>Activités de placement</b>			
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux			
Émission ou acquisition	19	( )	( )
Remboursement ou cession	20		
Autres placements de portefeuille			
Acquisition	21	( )	( )
Cession	22		
	23		
<b>Activités de financement (note 4)</b>			
Émission de dettes à long terme	24	47 474 291	16 855 628
Remboursement de la dette à long terme	25	( 25 452 762)	29 366 231
Variation nette des emprunts temporaires	26	2 404 434	322 066
Variation nette des frais reportés liés à la dette à long terme	27	46 007	316 947
Autres			
▪	28.1		
	29	24 471 970	(11 871 590)
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	30	14 970 162	(14 895 166)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) au début de l'exercice			
Solde déjà établi	31	43 170 649	58 065 815
Redressement aux exercices antérieurs (note 23)	32		
Solde redressé	33	43 170 649	58 065 815
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice (note 4)</b>	34	58 140 811	43 170 649

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**1. Statut de l'organisme municipal**

La Ville de Mascouche (ci-après «Ville») est constituée en vertu de la Loi sur les cités et villes.

**2. Principales méthodes comptables**

**Base de présentation**

La direction est responsable de la préparation des états financiers consolidés (ci-après les «états financiers») de la Ville, lesquels sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (ci-après les «normes comptables»). L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ces normes.

Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Celles-ci comprennent l'excédent (le déficit) de l'exercice à des fins fiscales par organismes présenté aux pages S13 et S14, la ventilation de l'excédent (du déficit) accumulé consolidé à des fins fiscales présentée aux pages S15, S23-1, S23-2 et S23-3.

Dans les informations sectorielles et les notes et renseignements complémentaires, l'expression «administration municipale» réfère à la Ville excluant les organismes qu'elle contrôle.

**Les principales méthodes comptables sont les suivantes:**

**A) Périmètre comptable et partenariats**

Les états financiers présentent les actifs, les passifs, les revenus et les charges de la Ville. Ils incluent aussi les actifs, les passifs, les revenus et les charges consolidés ligne par ligne des organismes contrôlés faisant partie du périmètre comptable.

**a) Périmètre comptable**

S.O.

**b) Partenariats**

Les partenariats de la Ville comprennent les organismes périmunicipaux suivants dans les proportions indiquées :

**Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins** (quote-part de 30,53% pour les coûts des dépenses d'investissement et quote-part de 27,66 % pour les coûts d'exploitation)

**Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche** (quote-part de 48,44 % pour les coûts des dépenses d'investissement et quote-part de 52,50 % pour les coûts d'exploitation).

De plus, la Ville a versé 3 545 402 \$ à la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins et 2 768 100 \$ à la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche.

**Municipalité Régionale de Comté Les Moulins (MRC)**

La MRC est responsable principalement de la préparation et de l'application du schéma d'aménagement. Tous les règlements d'urbanisme et de développement de la Ville doivent recevoir l'approbation de la MRC.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

La Ville a versé une quote-part de 1 155 830\$ au cours de l'année 2023 se détaillant ainsi :

- Quote part MRC : 1 038 702 \$
- MRC - Règlement 119 : 97 400 \$
- Intérêts sur dette : 19 728 \$

**Contribution pour les dépenses d'assainissement des eaux usées-Ville de Terrebonne**

La contribution de la Ville pour l'année 2023 est de 75 454\$.

**Contribution pour les dépenses de traitement de l'eau - Ville de Terrebonne**

La contribution de la Ville pour l'année 2023 est de 26 224\$.

**Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM)**

L'ARTM est responsable de la planification et des opérations du transport en commun et du transport adapté du Conseil Intermunicipal de Transport des Moulins depuis le 1er juin 2017.

La contribution de la Ville pour 2023 est de 5 033 923\$.

**Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM)**

La CMM est responsable de la planification stratégique de l'urbanisme de la région de Montréal.

La contribution de la Ville pour 2023 est de 968 975 \$.

**B) Comptabilité d'exercice**

La comptabilisation des transactions aux livres de la Ville s'effectue selon la méthode de la comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les revenus et les charges sont constatés au cours de l'exercice où ont lieu les faits et les transactions.

*Estimations comptables*

La préparation des états financiers de la Ville de Mascouche, conformément au Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Celles-ci ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer de prévisions établies par la direction. Les principales estimations comprennent la dépréciation des actifs financiers, la valeur nette de réalisation des propriétés destinées à la revente, la durée d'utilité des immobilisations, la valeur de remplacement des stocks, l'actif au titre des avantages sociaux futurs, les provisions à l'égard des salaires et avantages sociaux et les provisions à l'égard des poursuites.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Le principal élément pour lequel une estimation importante a été effectuée est l'obligation au titre des prestations constituées pour les régimes de retraite à prestations déterminées. Pour estimer ce montant, la direction doit formuler diverses hypothèses qu'elle considère raisonnables, notamment à l'égard des taux d'inflation, d'actualisation et de mortalité. Elle prend aussi en considération le niveau des futures augmentations de salaires et l'âge de retraite des employés. Toute modification apportée aux hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur l'excédent (déficit) et sur la situation financière de la Ville. La charge liée aux prestations de retraite du personnel pourrait augmenter ou diminuer au cours d'exercices à venir de la manière décrite dans la méthode comptable sur les avantages sociaux futurs. Les renseignements relatifs aux montants de cette obligation apparaissent à la page S24-1, S24-2, S24-3 et S24-4.

**C) Actifs financiers**

*Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La politique de la Ville est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

**D) Passifs**

*Passif au titre des sites contaminés*

Les obligations découlant de la réhabilitation de terrains contaminés sous la responsabilité de la Ville, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif relatif aux frais d'assainissement des sites contaminés dès que la contamination survient ou que la Ville en est informée, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause. Le passif comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des terrains contaminés ainsi que les coûts afférents à la maintenance et à la surveillance après assainissement, le cas échéant. L'évaluation de ces coûts est établie de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

*Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations*

Une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est comptabilisée par la Ville en présence d'une obligation juridique liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle qui découle de son acquisition, de sa construction, de son développement ou de sa mise en valeur ou de son exploitation normale. La Ville comptabilise un passif au titre d'une telle obligation dans la période où celui-ci prend naissance, à la condition qu'il soit possible d'en faire une estimation raisonnable.

Le montant comptabilisé au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation correspond à la meilleure estimation de la direction de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date des états financiers. Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations corporelles concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale du passif est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance, qu'elle soit connue ou estimée.

Le passif comptabilisé est ajusté chaque année en fonction des nouvelles obligations, des coûts réels engagés, des révisions des estimations et de la charge de désactualisation.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Le passif relatif à la mise hors service des bâtiments patrimoniaux n'est pas présenté aux états financiers. En effet, la Ville est tenue de maintenir l'intégrité de ces bâtiments en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel de sorte que la date probable de mise hors service de ces bâtiments est si éloignée dans le temps que la valeur actualisée de l'obligation est négligeable. L'obligation liée à la mise hors service de ces bâtiments sera présentée aux états financiers dès le moment où la désignation patrimoniale sera retirée ou la démolition du bâtiment autorisée, le cas échéant.

**E) Actifs non financiers**

Les actifs non financiers sont, de par leur nature, employés normalement pour fournir des services futurs.

*Stocks*

Les stocks se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours des prochains exercices financiers. Ces stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. Les stocks désuets sont radiés des livres.

*Immobilisations*

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Le coût comprend les frais financiers comptabilisés pendant la période de construction ou d'amélioration. Les immobilisations en cours de construction ou d'amélioration ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service. Les terrains sont comptabilisés au coût. Les dons d'immobilisations sont comptabilisés à la valeur marchande.

*Amortissement*

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction des périodes suivantes :

Infrastructures	de 15 à 40 ans
Bâtiments	de 15 à 40 ans
Véhicules	de 5 à 20 ans
Ameublement et équipement	de 3 à 10 ans
Machinerie et outillage	de 5 à 20 ans

Moins-value

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de la Ville de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à une immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation est réduit pour refléter la baisse de valeur. Toute moins-value sur les immobilisations est passée en charges à l'état des résultats et aucune reprise de moins-value ne peut être constatée ultérieurement.

**F) Revenus**

Les taxes se rapportant à l'année visée sont comptabilisées lors du dépôt des rôles de perception initial et spéciaux à la date de l'avis public annonçant le dépôt de ces rôles.

Les compensations tenant lieu de taxes sont comptabilisées lorsqu'elles font l'objet d'une demande de paiement.

Les taxes et les compensations tenant lieu de taxes afférentes aux modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats d'évaluateur.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Les revenus des services rendus et les autres revenus sont constatés lorsque le service est fourni et qu'il donne lieu à une créance.

Les revenus d'imposition de droits sur les carrières et les sablières sont comptabilisés en fonction des quantités traitées par les exploitants des carrières et des sablières. Ces revenus sont reportés et comptabilisés à titre de revenus au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Les droits de mutation immobilière sont constatés à la date de l'inscription du transfert par l'officier de la publicité des droits.

Les amendes et les pénalités se rapportant à l'année visée sont constatées lors de l'émission des contraventions.

Les intérêts sur placements sont constatés en fonction du temps écoulé.

Les dons sont constatés à leur juste valeur marchande dans l'exercice où ils sont attribués par un acte juridique à la date officielle inscrite au document légal.

Les revenus de transfert sont constatés aux états financiers à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu aux transferts, pour autant qu'ils aient été autorisés, que les critères d'admissibilité soient satisfaits et qu'une estimation raisonnable des montants soit possible, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le transfert est constaté à titre de passif dans les revenus reportés et est amorti au fur et à mesure que les stipulations sont respectées.

## **RAIM**

Le remboursement de l'excédent de fonctionnement non affecté aux municipalités membres, le cas échéant, est comptabilisé à titre d'ajustement des revenus de quotes-parts de l'exercice.

## **Revenus reportés**

Les revenus reportés sont transférés aux revenus lorsque les critères de constatation sont satisfaits et lorsque les charges ou les dépenses sont également comptabilisées.

Les sommes reçues pour fins de parcs et terrains de jeux en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* sont reportées jusqu'à ce qu'elles servent à acquérir ou aménager des terrains à ces fins.

### **G) Avantages sociaux futurs**

#### **Régimes de retraite à cotisations déterminées**

La charge correspond aux cotisations versées par l'employeur.

Un passif est constaté dans les créditeurs et frais courus pour des cotisations dues non versées à la fin de l'exercice, de même que pour des cotisations à être versées dans les exercices subséquents relativement à des services déjà rendus.



## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Le régime de retraite des élus municipaux auquel participe la Ville est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées.

#### **RAIM**

Les employés-cadres de la Régie bénéficient d'un régime de retraite à prestations déterminées, sous le nom de Régime complémentaire de retraite des cadres de la Ville de Terrebonne qui est régi par la Loi sur les régimes complémentaires de retraite et le règlement afférent.

Ce régime de retraite auquel participe la Régie pour ses cadres sans être le promoteur est comptabilisé comme un régime à cotisations déterminées.

Un régime d'avantages complémentaires de retraite est également offert aux employés de la RAIM dont la Ville de Terrebonne en est le promoteur. Ainsi, ce régime est considéré comme étant un régime à cotisations déterminées.

#### **Avantages sociaux futurs à prestations déterminées**

##### **VILLE**

La charge est établie selon la comptabilité d'exercice intégrale de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants, selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services avec projection des salaires futurs. Cette méthode est prescrite par le chapitre SP 3250 du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. Dans l'application de cette méthode, un cloisonnement est fait entre le service antérieur au 1er janvier 2014 et le service postérieur au 31 décembre 2013 pour se conformer à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (2014, chapitre 15) sanctionnée le 5 décembre 2014 (Loi RRSM). Ce cloisonnement n'a toutefois pas été appliqué au calcul des cotisations excédentaires, car celui-ci doit être fait de façon globale sans établir de volets distincts.

Se rajoutent, à titre de frais de financement, les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées moins le rendement espéré des actifs du régime.

Un actif ou un passif au titre des avantages sociaux futurs est présenté à l'état de la situation financière pour refléter l'écart à la fin de l'exercice entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs du régime, net des gains et pertes actuariels non amortis et net d'une provision pour moins-value dans le cas d'un actif, s'il y a lieu. Dans l'établissement de la provision, un cloisonnement est fait entre le service antérieur au 1er janvier 2014 et le service postérieur au 31 décembre 2013 pour se conformer à la Loi RRSM.

Les obligations au titre des prestations constituées sont calculées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services avec projection des salaires futurs, à partir du taux d'actualisation fixé et des hypothèses les plus probables de la Ville en matière d'évolution des salaires, de roulement du personnel, d'âge de départ à la retraite des participants, d'évolution des coûts futurs et d'autres facteurs actuariels. Des obligations implicites peuvent devoir être reconnues, notamment en vertu de la Loi RRSM. Plus de détails sont fournis, s'il y a lieu dans la «Section 3 - Commentaires sur les résultats» du Rapport sur la comptabilité des avantages sociaux futurs du Régime de retraite pour les employés de la Ville de Mascouche, pour l'année financière en cours.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Aux fins du calcul de la valeur de l'actif et du rendement espéré de l'actif, ceux-ci sont évalués en date du 31 décembre de l'année financière en cours selon la méthode suivante: valeur marchande.

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants. L'amortissement débute dans l'exercice subséquent à celui de la constatation du gain ou de la perte. Lorsqu'une variation de la provision pour moins-value découle d'une perte ou d'un gain actuariel, cette perte ou ce gain pourrait être constaté immédiatement plutôt qu'amorti sur les exercices subséquents, afin de contrebalancer l'effet de la variation de la provision pour moins-value dans les résultats.

Le coût des services passés, s'il y a lieu, doit être constaté entièrement dans l'exercice au cours duquel la modification est apportée ou la décision est rendue à cet effet. Toutefois, lorsqu'une modification donne lieu à une augmentation de l'obligation au titre des prestations constituées, ce coût est compensé par la constatation de gains actuariels nets non amortis jusqu'à concurrence du coût des services passés. Cette constatation se fait alors en partant des gains actuariels non amortis les plus anciens et en remontant dans le temps jusqu'à ce que le montant net à constater à l'encontre du coût des services passés soit atteint, le cas échéant. Inversement, lorsqu'une modification donne lieu à une diminution de l'obligation au titre des prestations constituées et qu'il existe des pertes actuarielles nettes non amorties, ces dernières doivent aussi être constatées immédiatement, et ce, de façon similaire.

### **RAIM**

La RAIM offre à ses employés syndiqués un régime à prestations déterminées. Ce régime porte le nom de Régime complémentaire de retraite des employés de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins et de la MRC Les Moulins.

La charge est établie selon la comptabilité d'exercice intégrale de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices en cours desquels les services correspondant sont rendus par les salariés participants, selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Dans l'application de cette méthode, un cloisonnement est fait entre le service antérieur au 1er janvier 2014 et le service postérieur au 31 décembre 2013 pour se conformer à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (2014, chapitre 15) sanctionné le 5 décembre 2014 (« la Loi »). Se rajoutent, à titre de frais de financement, les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées moins le rendement espéré des actifs du régime.

Un actif ou un passif au titre des avantages sociaux futurs est présenté à l'état de la situation financière pour refléter l'écart à la fin de l'exercice entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs du régime, net des gains et pertes actuariels non amortis et net d'une provision pour moins-value dans le cas d'un actif s'il y a lieu. Dans l'établissement de cette provision, un cloisonnement est fait entre le service antérieur au 1er janvier 2014 et le service postérieur au 31 décembre 2013 pour se conformer à la Loi précitée.

Les obligations au titre des prestations constituées sont calculées de façon actuarielle selon la méthode de répartition des prestations projetées au prorata des années de service, à partir des hypothèses les plus probables de la Régie en matière d'évolution des salaires, de roulement du personnel, d'âge de départ à la retraite des participants, d'évolution des coûts futurs et d'autres facteurs actuariels. Des obligations implicites peuvent devoir être reconnues, notamment en vertu de la Loi précitée.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Pour le volet antérieur au 1er janvier 2014, aux fins du calcul de la valeur des actifs et du rendement espéré des actifs, ceux-ci sont évalués en date du 31 décembre 2021. La méthode de lissage de la valeur sur une période de cinq ans est utilisée aux fins du calcul de la valeur des actifs et du rendement espéré car le régime a été mis en place le 1er janvier 2012.

Pour le volet postérieur au 31 décembre 2013, l'actif selon la valeur marchande est utilisé aux fins du calcul de la valeur des actifs et du rendement espéré.

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants. L'amortissement débute dans l'exercice subséquent à celui de la constatation du gain ou de la perte.

**H) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir**

Les dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (DCTP) représentent le montant des charges, à l'exception de l'amortissement, de l'exercice courant et des exercices antérieurs dont la comptabilisation est exigée en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public et à l'égard desquelles la Ville et ses organismes municipaux ont choisi de reporter l'imposition en tout ou en partie de la taxation ou d'une quote-part.

S'il y a lieu, ce montant est présenté au net du montant des charges dont la comptabilisation est reportée en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public et à l'égard desquelles la Ville et ses organismes municipaux ont choisi de devancer l'imposition en tout ou en partie de la taxation ou d'une quote-part.

Ce montant est créé aux fins suivantes et amorti selon les durées indiquées ci-dessous par affectation aux activités informations de fonctionnement à des fins fiscales.

Avantages sociaux futurs :

- Pour le déficit constaté initialement au 1er janvier 2007: dans le cas des régimes capitalisés, celui-ci est amorti linéairement sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants. Dans le cas des régimes non capitalisés, ce déficit n'est pas amorti;
- Pour le coût relié aux services passés découlant de modifications de régime de retraite à prestations déterminées: la mesure qui consistait à affecter aux dépenses constatées à taxer ou à pourvoir la totalité ou une partie du coût des services passés découlant d'une modification de régime ou de la perte déterminée lors d'un règlement ou d'une compression de régime n'est plus utilisée depuis 2020.

En date du présent exercice financier, il n'y a pas de montant relatif aux avantages sociaux futurs dont la comptabilisation est reportée.

- Financement à long terme des activités de fonctionnement:
  - Frais d'émission de la dette à long terme : au fur et à mesure de l'amortissement des frais reportés liés à la dette à long terme;
- Financement à long terme des activités de fonctionnement: au fur et à mesure du remboursement en capital de cette dette.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

### I) Instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés soit dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement soit dans celle sur les instruments financiers évalués à la juste valeur. Les opérations qui ne sont pas de nature contractuelle ne génèrent pas d'éléments considérés comme des instruments financiers.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les prêts et les autres actifs financiers sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les débiteurs à l'exception des taxes à la consommation, des taxes et tenant lieu de taxes, les mutations et les amendes et pénalités sont aussi classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les emprunts temporaires, les créditeurs et charges à payer, à l'exception des taxes à la consommation à payer, des avantages sociaux à payer et de la provision pour contestation d'évaluation, et la dette à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale. Toutefois, lors de la comptabilisation initiale des éléments classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur, les coûts de transaction sont passés en charge.

#### *Prêts*

Les prêts, y compris les intérêts courus et à recevoir, sont comptabilisés au coût après amortissement. Des évaluations de crédit sont effectuées pour tous les nouveaux emprunteurs. Ultérieurement, lorsque des faits ou des circonstances laissent présager une perte, une provision pour moins-value est établie. La réduction de la valeur comptable alors constatée ainsi que tout changement subséquent sont imputés aux résultats à la provision pour moins-values.

La Ville évalue annuellement l'existence d'une indication objective de dépréciation ou de changement dans l'évaluation de ses prêts. Pour fins d'évaluation de la provision, les prêts sont évalués en fonction de taux de probabilité de défaut par type de prêt, en tenant compte des sûretés.

Un prêt est radié lorsque l'emprunteur est en liquidation ou a cessé tout remboursement. Les recouvrements subséquents sont inscrits aux revenus de l'exercice où ils seront recouvrés.

#### *Dette à long terme*

Les frais d'émission liés aux dettes sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt jusqu'à son renouvellement. Le solde non amorti est présenté en déduction de la dette correspondante. Les normes comptables canadiennes pour le secteur public préconisent l'application du taux effectif plutôt que la méthode linéaire. L'amortissement des frais d'émission des dettes selon la méthode du taux effectif n'a pas d'impact important sur les résultats des activités et sur la situation financière.

### J) Autres éléments

#### **Affectations**

Les affectations représentent des provenances et des utilisations de fonds impliquant les comptes de l'excédent accumulé. Les affectations ne constituent ni des revenus ni des dépenses de fonctionnement.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

#### Fonds réservés

En vertu des règlements de la Ville et des lois gouvernant le secteur municipal, certaines sommes perçues doivent être affectées à des comptes spéciaux et être utilisées à des fins spécifiques. L'utilisation de ces fonds est réservée notamment aux usages suivants:

- fonds des infrastructures;
- 275 ième anniversaire;
- Logement social.

#### Fonds de roulement

Ce fonds est constitué de sommes d'argent mises de côté afin de permettre à la Ville d'y effectuer des emprunts. Ces emprunts servent principalement au financement des coûts en immobilisations et doivent être remboursés sur une période maximale de 10 ans.

#### 3. Modification de méthodes comptables

##### Adoption initiale - instruments financiers (chapitres SP 3450, SP 3041, SP 2601 et SP 1201)

À compter du présent exercice, la Ville a adopté les exigences des chapitres SP 3450 Instruments financiers, SP 3041 Placements de portefeuille, SP 2601 Conversion des devises et SP 1201 Présentation des états financiers, du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, applicables aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022. Le chapitre SP 3450 comprend des exigences relatives à la constatation, à la mesure et à la présentation des instruments financiers, notamment par la constatation à la juste valeur plutôt qu'au coût de certains instruments. Cette norme comprend également de nouvelles exigences importantes en ce qui concerne l'information à fournir aux états financiers, notamment sur les risques découlant des instruments financiers. L'adoption de ces nouvelles exigences, appliquées de façon prospective, n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Ville, mis à part en ce qui concerne la divulgation d'information portant sur les risques découlant des instruments financiers présentée à la note 25.

##### Adoption initiale - obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (chapitre SP 3280)

À compter du présent exercice, la Ville a adopté les exigences du nouveau chapitre SP 3280 Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022. Conformément aux exigences du nouveau chapitre SP 3280, la Ville comptabilise un passif et une augmentation correspondante du coût de l'immobilisation corporelle visée à l'égard des obligations juridiques qui sont liées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle et qui résultent de son acquisition, de sa construction, de son développement, de sa mise en valeur ou de son utilisation normale. Ces recommandations s'appliquent aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles contrôlées par la Ville qui font ou non encore l'objet d'un usage productif, y compris les immobilisations corporelles louées.

Conformément aux nouvelles exigences, la Ville doit comptabiliser un tel passif lorsque les conditions suivantes sont réunies :

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

- Il existe une obligation juridique qui oblige la Ville à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- L'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Conformément aux dispositions transitoires, ces exigences ont fait l'objet d'une application prospective.

L'adoption de ces nouvelles recommandations n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Ville puisque la direction n'a pas finalisé ses travaux relatifs à l'identification et à l'évaluation de ses obligations liées à la mise hors service de ses immobilisations à la date des états financiers.

#### 4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

		2023	2022
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de :			
Fonds en caisse et dépôts à vue	1	28 140 811	13 170 649
Placements à court terme, liquides, exclus des placements de portefeuille	2	30 000 000	30 000 000
Autres éléments			
▪	3.1		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	58 140 811	43 170 649
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (découvert bancaire)	5	( )	( )
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice</b>	<b>6</b>	<b>58 140 811</b>	<b>43 170 649</b>
Sommes affectées comprises dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie	7	1 198 515	1 201 200
Remboursement de la dette à long terme inscrit dans les flux de trésorerie et ayant fait l'objet d'un refinancement au cours de l'exercice	8	10 231 804	14 111 903

#### Note

Le placement à court terme porte intérêt au taux de 5.25%, rachetable aux dates d'anniversaires du placement et dont l'échéance est en novembre 2026.

#### RAETM

Les sommes affectées sont pour les fonds réservés - Fonds de roulement de 850 000\$ (850 000\$ en 2022) et pour la réserve financière entretien/vidange des boues 87 161\$ (114 414\$ en 2022).

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**5. Débiteurs**

		2023	2022
Taxes municipales	9	6 656 172	3 487 609
Taxes-certificats de vente pour défaut de paiement des taxes	10	23 420	23 774
Gouvernement du Québec et ses entreprises	11	15 222 159	14 422 611
Gouvernement du Canada et ses entreprises	12	13 710 995	10 812 570
Organismes municipaux	13	176 461	1 124 295
Autres			
▪ Clients divers & droits mutation	14.1	3 199 561	4 277 744
▪ Intérêts, amendes & autres	14.2	1 724 384	1 587 420
	15	40 713 152	35 736 023
Montants des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme			
Gouvernement du Québec et ses entreprises	16	8 673 233	7 174 372
Gouvernement du Canada et ses entreprises	17		
Organismes municipaux	18		
Autres tiers	19		
	20	8 673 233	7 174 372
Provision pour créances douteuses déduite des débiteurs	21	886 517	881 013
Ventilation du solde des débiteurs du Gouvernement du Québec et ses entreprises			
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation/SOFIL	22	11 063 437	10 191 885
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation/Autres	23		14 160
Ministère des Transports et de la Mobilité durable	24		
Ministère de la Culture et des Communications	25	2 253 489	2 110 575
Autres ministères/organismes	26	1 905 233	2 105 991
	27	15 222 159	14 422 611

**Note**

La valeur comptable des débiteurs excluant les taxes à la consommation, les taxes et tenant lieu de taxes, les mutations et les amendes et pénalités est d'un montant de 27 611 085 \$

**6. Prêts**

		2023	2022
Prêts à un office d'habitation	28		
Prêts à un fonds d'investissement	29		
Autres			
Fonds de biodiversité	30.1	17 983	17 983
	31	17 983	17 983
Provision pour moins-value déduite des prêts	32		

**Note**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**7. Placements de portefeuille**

		2023	2022
Placements à titre d'investissement	33		
Autres placements	34		
	35		
Sommes affectées comprises dans les placements de portefeuille	36		
Provision pour moins-value déduite des placements de portefeuille	37		

**Note****8. Autres actifs financiers**

		2023	2022
Propriétés destinées à la revente (note 16)	38		
Autres	39		
	40		

**Note****9. Emprunts temporaires**

La Ville bénéficie d'une marge de crédit autorisée de 10 000 000\$ (10 000 000\$ en 2022) portant intérêt aux taux préférentiel et renouvelable annuellement. Au 31 décembre 2023, la marge de crédit est inutilisée.

La RAIM dispose de prêts à terme d'un montant autorisé de 16 560 200 \$ au taux préférentiel de 7.2% (6.45% et 7.45% en 2022) et garantis par les règlements concernés. En fin d'exercice, les prêts à terme sont utilisés pour un montant de 2 737 978\$. Les prêts à terme sont renouvelables à diverses dates entre septembre 2027 et octobre 2028.

La RAETM dispose d'un emprunt autorisé de 50 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel soit de 7.2% (6.45% en 2022). Au 31 décembre 2023, cet emprunt bancaire est inutilisé.

Elle dispose également de prêts à terme pour un montant de 22 700 000\$ (14 065 500 \$ en 2022) au taux préférentiel de 7.2% (6.45% et 7.45% en 2022) et garantis par les règlements concernés. En fin d'exercice, les prêts à terme sont utilisés pour un montant de 3 956 617 \$ (430 212\$ en 2022). Les prêts à terme sont renouvelables en octobre 2028.

**10. Crédoeurs et charges à payer**

		2023	2022
Fournisseurs	41	10 094 778	8 539 492
Salaires et avantages sociaux	42	6 741 534	6 556 941
Dépôts et retenues de garantie	43	8 137 282	8 383 851
Provision pour contestations d'évaluation	44	1 732	725 488
Autres			
▪ Intérêts courus sur la dette long terme	45.1	1 457 729	1 000 549
▪ Provision pour éventualités	45.2	6 244 963	6 745 803
▪ Organismes municipaux	45.3	46 085	37 506
▪ Gouvernement Québec	45.4	86 018	95 437
▪ Gouvernement Canada	45.5	12 725	11 660
	46	32 822 846	32 096 727

**Note**

La valeur comptable des crédoeurs et autres charges à payer excluant les avantages sociaux à payer et la provision pour contestation d'évaluation est d'un montant de 26 079 580 \$.



**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**11. Revenus reportés**

		2023	2022
Taxes perçues d'avance	47	466 250	321 089
Transferts			
Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité - Volet 1	48		
Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC du Fonds régions et ruralité - Volet 2	49		
Accès entreprise Québec	50		
Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes	51		
Autres			
▪ Fonds - Réfection et entretien de certaines voies publiques	52.1	427 825	402 109
Fonds - Réfection et entretien de certaines voies publiques	53		
Fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels	54	1 504 284	1 669 236
Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire	55		
Société québécoise d'assainissement des eaux	56		
Fonds de contributions à des travaux ou à des services municipaux	57		
Autres contributions des promoteurs	58		
Fonds de redevances réglementaires	59	213 376	239 280
Autres			
▪ Revenus perçus d'avance	60.1	894	6 505
▪ Aréna (Manuvie)	60.2	446 467	457 196
▪ Politique culturelle	60.3		28 491
▪ Infra & Équipement municipal	60.4	216 844	226 194
▪ Stationnement	60.5	37 307	37 307
▪ Modernisation 911	60.6	315 000	
▪ Fonds de l'arbre	60.7	25 904	
	61	3 654 151	3 387 407

**Note****12. Dette à long terme**

	Taux d'intérêt		Échéance			2023	2022
	de	à	de	à			
Obligations et billets en monnaie canadienne	0,50	6,00	2024	2032	62	176 016 394	153 375 048
Obligations et billets en monnaies étrangères					63		
Gains (pertes) de change reportés					64		
					65		
Autres dettes à long terme							
Gouvernement du Québec et ses entreprises					66		460
Organismes municipaux	2,77	2,77	2024	2024	67	650 100	747 514
Obligations découlant de contrats de location-acquisition					68		
Autres	5,20	5,20	2037	2037	69	5 501 639	6 023 582
					70	182 168 133	160 146 604
Frais reportés liés à la dette à long terme					71	( 1 093 680)	( 1 139 687)
					72	181 074 453	159 006 917

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Les versements estimatifs sur la dette à long terme pour les prochains exercices sont les suivants :

	Obligations et billets		Autres dettes à long terme		Total 2023
	Avec fonds d'amortissement	Sans fonds d'amortissement	Location- acquisition	Autres	
2024	73	34 519 769		1 199 854	35 719 623
2025	74	20 977 119		579 047	21 556 166
2026	75	33 999 303		609 902	34 609 205
2027	76	14 393 636		642 400	15 036 036
2028	77	19 674 436		676 630	20 351 066
2029 et plus	78	52 452 131		2 443 906	54 896 037
	79	176 016 394		6 151 739	182 168 133
Intérêts et frais accessoires	80	( )	( )	( )	( )
	81	176 016 394		6 151 739	182 168 133

**Note****13. Avantages sociaux futurs**

	2023	2022
<b>Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs</b>		
Actif (passif) des régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	82	1 042 395
Actif (passif) des régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	83	
	84	1 042 395
<b>Charge de l'exercice</b>		
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	85	2 360 610
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	86	
Régimes à cotisations déterminées	87	26 288
Autres régimes (REER et autres)	88	
Régimes de retraite des élus municipaux	89	106 231
	90	2 493 129

Se référer à la section « Renseignements complémentaires » pour plus de détails.

**Note**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**14. Autres passifs**

	2023	2022
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	91	
Assainissement des sites contaminés	92	
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	93	
Autres		
▪	94.1	
	95	
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au début de l'exercice	96	
Passifs engagés	97	
Passifs réglés	98 (	)(
Charge de désactualisation <sup>1</sup>	99	
Révisions des estimations de flux de trésorerie	100	
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à la fin de l'exercice	101	

1. La charge de désactualisation est le montant correspondant à l'augmentation de la valeur comptable d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, qui est attribuable à l'écoulement du temps.

**Note**

La direction n'a pas finalisé ses travaux relatifs à l'identification et à l'évaluation de ses obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à la date des états financiers.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**15. Immobilisations corporelles**

		Solde au début	Addition	Cession / Ajustement	Solde à la fin
<b>COÛT</b>					
Infrastructures					
Eau potable	102	82 164 885	1 004 198		83 169 083
Eaux usées	103	135 349 366	1 357 672		136 707 038
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	104	185 065 602	13 436 605		198 502 207
Autres					
▪ Éclairage de rues, parcs et station	105.1	94 642 939	1 903 352		96 546 291
Réseau d'électricité	106				
Bâtiments	107	55 942 008	2 284 464		58 226 472
Améliorations locatives	108				
Véhicules	109	10 834 338	3 330 818	362 945	13 802 211
Ameublement et équipement de bureau	110	4 165 586	996 347	6 340	5 155 593
Machinerie, outillage et équipement divers	111	7 413 851	671 341		8 085 192
Terrains	112	8 159 863	864 591		9 024 454
Autres	113	35 315	31 603		66 918
	114	583 773 753	25 880 991	369 285	609 285 459
Immobilisations en cours	115	10 766 818	2 890 494		13 657 312
	116	594 540 571	28 771 485	369 285	622 942 771
<b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>					
Infrastructures					
Eau potable	117	35 112 375	1 894 300		37 006 675
Eaux usées	118	59 925 221	3 230 904		63 156 125
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	119	83 511 281	7 164 887		90 676 168
Autres					
▪ Éclairage de rues, parcs & sta	120.1	29 524 492	703 655		30 228 147
Réseau d'électricité	121				
Bâtiments	122	17 800 323	1 356 580		19 156 903
Améliorations locatives	123				
Véhicules	124	5 898 589	963 954	339 899	6 522 644
Ameublement et équipement de bureau	125	2 795 335	313 138	6 340	3 102 133
Machinerie, outillage et équipement divers	126	5 094 031	297 654		5 391 685
Autres	127				
	128	239 661 647	15 925 072	346 239	255 240 480
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>	129	354 878 924			367 702 291
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition inclus dans les immobilisations corporelles					
Coût	130				
Amortissement cumulé	131	(	)	(	)
Valeur comptable nette	132				

**Note**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**16. Propriétés destinées à la revente**

		2023	2022
Immeubles de la réserve foncière	133		
Immeubles industriels municipaux	134	1 321 188	1 321 188
Autres	135		
	136	1 321 188	1 321 188
Présentées à titre d'autres actifs financiers (note 8)	137		
Présentées à titre d'actifs non financiers sous le poste « Propriétés destinées à la revente »	138	1 321 188	1 321 188

**Note****17. Actifs incorporels achetés**

		Solde au début	Addition	Cession / Ajustement	Solde à la fin
<b>COÛT</b>					
▪	139.1				
	140				
<b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>					
▪	141.1				
	142				
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>	143				

**Note****18. Autres actifs non financiers**

		2023	2022
Frais payés d'avance			
▪ Frais payés d'avance	144.1	606 466	514 403
▪ Frais d'avance expropriation	144.2	1 045	1 045
Autres			
▪	145.1		
	146	607 511	515 448

**Note****19. Obligations contractuelles**

La Ville a signé différents contrats relatifs à des services et à des travaux à être exécutés.

Le solde des engagements au 31 décembre 2023 s'élève à 94 741 222 \$ (106 547 713 \$ pour 2022). Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices s'élèvent à :

16 426 798 \$ pour 2024  
11 872 959 \$ pour 2025  
8 917 521 \$ pour 2026  
5 620 774 \$ pour 2027  
51 903 170 \$ pour 2028 et +

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**RAETM**

La Régie s'est engagée en vertu d'obligations contractuelles avec la Ville de Terrebonne pour des services administratifs et avec la RAIM pour du support administratif, génie et projet spéciaux. Elle s'est également engagée envers des tiers pour des services professionnels pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement. Le solde des engagements, excluant l'indexation prévue du moindre de l'IPC pour la région de Montréal ou 2,5%, s'établit à 1 899 309\$ ( 1 476 476\$ pour 2022).

Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices sont les suivants:

677 788\$ pour 2024  
 570 289\$ pour 2025  
 268 422\$ pour 2026  
 189 042\$ pour 2027  
 193 768\$ pour 2028

En fin d'exercice, les engagements relatifs aux activités d'investissement se chiffrent à 7 856 073\$ (7 055 815\$ en 2022).

**RAIM**

En vertu d'une obligation contractuelle, qui concerne les services administratifs fournis par la Ville de Terrebonne excluant l'indexation prévue du moindre de l'IPC pour la région de Montréal ou 2,5%, la Régie s'est engagée à effectuer des versements pour un montant global de 1 376 748\$ (810 290\$ en 2022).

Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices sont les suivants:

261 922\$ pour 2024  
 268 470\$ pour 2025  
 275 182\$ pour 2026  
 282 061\$ pour 2027  
 289 113\$ pour 2028

La Régie s'est également engagée en vertu d'obligations contractuelles pour l'acquisition de biens et de services. Les paiements minimums exigibles des prochains exercices sont de 3 697 906\$.

Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices sont les suivants:

3 644 498\$ pour 2024  
 53 408\$ pour 2025

En fin d'exercice, les engagements relatifs aux activités d'investissement se chiffrent à 3 275 478\$ (1 896 386\$ en 2022). Le paiement exigible dans le prochain exercice est de 3 275 478\$.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**20. Droits contractuels**

Dans le cadre de ses opérations, la Ville a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu à des droits contractuels d'un montant de 1 111 360\$ qui seront encaissés selon l'échéancier suivant:

2024:	259 540\$
2025:	152 788\$
2026:	124 103\$
2027:	91 982\$
2028 et plus:	482 947\$

**21. Passifs éventuels**

S.O.

**A) Cautionnements et garanties**

Description	Montant initial des cautions	Solde des cautionnements	
		2023	2022
<b>Emprunts temporaires</b>			
▪	147.1		
	148		
<b>Dettes à long terme</b>			
▪	149.1		
	150		
	151		

La Ville assume une responsabilité éventuelle en se portant garante d'un emprunt hypothécaire consenti à un organisme non compris dans son périmètre comptable pour un montant maximum de 150 000\$. Au 31 décembre 2023, le solde de cet emprunt hypothécaire est de 366 199\$ (380 279\$ en 2022).

**B) Auto-assurance**

S.O.

**C) Poursuites**

Au 31 décembre 2023, des poursuites ont été intentées contre la Ville pour un montant de 84 826 845 \$. De l'avis de la direction de la Ville, leur dénouement n'est pas jugé susceptible d'affecter sensiblement la situation financière de la Ville. Dans l'éventualité où la Ville aurait l'obligation d'acquitter ces réclamations, la Ville pourrait utiliser les ressources financières prévues à cette fin, soit la provision pour réclamations, le montant porté dans son budget annuel de fonctionnement ou une combinaison de ces diverses sources de financement. Le déboursé serait affecté à l'exercice au cours duquel une transaction (entente de règlement hors cour) serait conclue ou jugement final serait rendu, le cas échéant. Au 31 décembre 2023, à l'état de la situation financière, la Ville a comptabilisé une provision de 6 244 963 \$ présentée dans les créditeurs et charges à payer. Ceci représente les meilleures estimations de la direction à l'égard des passifs éventuels.

Les présentes mentions et toute provision sont faites sans aucune admission et sous toutes réserves.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**D) Autres**

**Contestation de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal**

Depuis la sanction de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (L.Q.2014, chapitre 15) le 5 décembre 2014 (Loi RRSM), des requêtes introductives d'instance en déclaration d'inconstitutionnalité et en nullité de la loi ont été déposées devant la Cour supérieure du Québec par des associations d'employés.

Le 9 juillet 2020, un jugement de la Cour supérieure a été rendu dans la cause sur la contestation de la constitutionnalité de la Loi RRSM. Ce jugement, qui a été maintenu par la Cour d'appel le 10 mai 2023, indique que la Loi RRSM n'est pas inconstitutionnelle, à l'exception des dispositions de cette loi qui permettent à l'organisme municipal de suspendre l'indexation automatique des retraités. Il est à noter que ce jugement a été porté devant la Cour Suprême du Canada, qui a annoncé le 11 avril 2024 son refus d'entendre les parties. La décision de la Cour d'appel est donc considérée comme la décision finale dans ce jugement. Puisque l'employeur n'a pas suspendu l'indexation des participants retraités dans le cadre de l'application de la Loi RRSM, ce jugement n'a aucune incidence pour ce groupe de participants. Il en va de même pour le groupe des participants actifs, puisque les résultats présentés ont toujours été conformes aux modalités découlant de la Loi RRSM, ainsi qu'aux directives du MAMH concernant celle-ci.

**22. Actifs éventuels**

S.O.

**23. Redressement aux exercices antérieurs**

En 2023, la Ville a constaté que les revenus de transferts d'investissement relativement aux travaux admissibles réalisés en 2020 et 2021 en lien avec le programme de subvention TECQ 2019-2023 avaient été omis. Les chiffres des états financiers consolidés de l'exercice antérieur ont été modifiés afin de tenir compte de cette nouvelle information. Ainsi, l'application de ce redressement a eu pour effet d'augmenter les postes suivants pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022:

**Etat de la situation financière**

Débiteurs	2 077 003\$
Excédent (déficit) accumulé	2 077 003\$

**24. Données budgétaires**

L'état consolidé des résultats et l'état consolidé de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) comportent une comparaison avec des données budgétaires consolidées. Le budget consolidé constitue la combinaison du budget non consolidé adopté par l'administration municipale et le budget adopté par les organismes contrôlés, après élimination des opérations réciproques.

Une comparaison avec le budget non consolidé adopté par une comparaison avec le budget non consolidé adopté par l'administration municipale est également présentée dans les informations sectorielles.



**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

## 25. Instruments financiers

### Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Ville est exposée à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit potentiels pour la Ville sont liés à la trésorerie et les équivalents de trésorerie, aux débiteurs (à l'exception des taxes à la consommation, des taxes et tenant lieu de taxes, des mutations et des amendes et pénalités et aux prêts.

L'exposition maximale de la Ville risque de crédit correspond aux montants présentés à l'état de la situation financière au 31 décembre.

#### *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est jugé négligeable, puisque les contreparties sont des institutions financières ayant une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation reconnues.

#### *Débiteurs*

Le risque de crédit associé aux débiteurs autres que les taxes municipales et tenant lieu de taxes à recevoir, les taxes à la consommation, les mutations et les amendes et pénalités à recevoir, est réduit, puisque la Ville évalue régulièrement la probabilité de recouvrement. La Ville ne détient aucun actif en garantie des débiteurs. En raison de la diversité de ses débiteurs et de leurs secteurs d'activité, la Ville croit que la concentration du risque de crédit à l'égard de ceux-ci est minime. Elle établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des débiteurs. Elle enregistre une dépréciation seulement pour les débiteurs dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements.

La balance chronologique des débiteurs excluant les taxes municipales et tenant lieu de taxes à recevoir, les taxes à la consommation, les mutations et les amendes et pénalités à recevoir et les subventions à recevoir, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 31 décembre se détaille comme suit :

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**VILLE**

	2023	2022
Non en souffrance	1 530 848\$	2 032 456\$
En souffrance:	258 414\$	269 443\$
	1 789 262\$	2 301 899\$
Moins la provision pour créances douteuses	53 311\$	64 974\$
	<u>1 735 951\$</u>	<u>2 236 925\$</u>

Les variations, au cours de l'exercice, du compte de provision pour créances douteuses s'établissent comme suit :

Solde au début	64 974\$
Montants radiés	(25 443)\$
Provision comptabilisée aux résultats de l'exercice	13 780\$
Solde à la fin	<u>53 311\$</u>

La Ville est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

**RAETM**

	2023	2022
Non en souffrance	510 567	176 990
En souffrance:		
moins de 30 jours	-	-
de 30 à 60 jours	-	-
plus de 60 jours	-	-
	510 567	176 990
Moins la provision pour créances douteuses	-	-
	510 567	176 990

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**RAIM**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Non en souffrance	495 117	272 968
En souffrance:		
moins de 30 jours	-	-
de 30 à 60 jours	-	-
plus de 60 jours	-	-
	495 117	272 968
Moins la provision pour créances douteuses	-	-
	495 117	272 968

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que la Ville éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers. La Ville gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. La Ville établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

**VILLE**

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers se détaillent comme suit:

<b>2023</b>	<b>Moins d'un an</b>	<b>De 1 à 3 ans</b>	<b>De 4 à 5 ans</b>	<b>Plus de 5 ans</b>	<b>Total</b>
Emprunts temporaires		-	-	-	
Créditeurs et charges à payer sous forme d'instrument financier	31 236 149	-	-	-	31 236 149
Dette (incluant les frais reportés)	34 085 050	53 167 321	32 676 042	33 571 906	153 500 318
	65 321 199	53 167 321	32 676 042	33 571 906	184 736 467

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

2022	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts temporaires		-	-	-	
Créditeurs et charges à payer sous forme d'instrument financier	31 208 444	-	-	-	31 208 444
Dette (incluant les frais reportés)	26 734 168	49 202 722	35 116 550	19 211 336	130 264 776
	57 942 612	49 202 722	35 116 550	19 211 336	161 473 220

**RAETM**

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers se détaillent comme suit:

2023	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts temporaires	3 956 617	-	-	-	3 956 317
Créditeurs et charges à payer sous forme d'instrument financier	1 426 142	-	-	-	1 426 142
Dette (incluant les frais reportés)	1 583 106	3 105 371	3 076 853	19 119 500	26 884 830
	6 965 865	3 105 371	3 076 853	19 119 500	32 267 589

2022	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts temporaires	430 212	-	-	-	430 212
Créditeurs et charges à payer sous forme d'instrument financier	598 269	-	-	-	598 269
Dette (incluant les frais reportés)	1 552 106	3 213 244	2 422 786	21 248 800	28 436 936
	2 580 587	3 213 244	2 422 786	21 248 800	29 465 417

**RAIM**

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers se détaillent comme suit:

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

2023	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts temporaires	2 737 978	-	-	-	2 737 978
Créditeurs et charges à payer sous forme d'instrument financier	2 934 404	-	-	-	2 934 404
Dette (incluant les frais reportés)	1 502 697	3 199 961	3 448 264	39 510 800	47 661 722
	7 175 079	3 199 961	3 448 264	39 510 800	53 334 104

2022	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts temporaires	457 456	-	-	-	457 456
Créditeurs et charges à payer sous forme d'instrument financier	1 960 307	-	-	-	1 960 307
Dette (incluant les frais reportés)	1 538 733	3 192 590	3 443 136	40 850 400	49 024 857
	3 956 496	3 192 590	3 443 136	40 850 400	51 442 620

### Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Ville est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers, ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments financiers, varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent la Ville à un risque de la juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe, sont les prêts et la dette à long terme. Les instruments financiers à taux variable sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les emprunts temporaires.

Considérant que la Ville comptabilise ses instruments financiers à taux fixe au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et non à la juste valeur, l'exposition au risque de fluctuation de taux d'intérêt est faible d'autant plus que la Ville prévoit les rembourser selon l'échéancier prévu. Pour les instruments financiers à taux variable, chaque fluctuation de 1% du taux d'intérêt sur le solde en fin d'exercice ferait augmenter ou diminuer l'excédent annuel lié aux activités de 2023 d'un montant de 244 594\$.

### RAETM

La valeur comptable des instruments financiers portant intérêt se détaille comme suit :

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<b>2023</b>	<b>Taux d'intérêt fixe</b>	<b>Taux d'intérêt variable</b>	<b>Total</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie		3 636 097	3 636 097
Emprunts temporaires		3 956 617	3 956 617
Dette à long terme	27 058 000		27 058 000

<b>2022</b>	<b>Taux d'intérêt fixe</b>	<b>Taux d'intérêt variable</b>	<b>Total</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie		3 522 830	3 522 830
Emprunts temporaires		430 212	430 212
Dette à long terme	28 694 000		28 694 000

**RAIM**

La valeur comptable des instruments financiers portant intérêt se détaille comme suit :

<b>2023</b>	<b>Taux d'intérêt fixe</b>	<b>Taux d'intérêt variable</b>	<b>Total</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie		6 289 063	6 289 063
Emprunts temporaires		2 737 978	2 737 978
Dette à long terme	48 033 600		48 033 600

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<b>2022</b>	<b>Taux d'intérêt fixe</b>	<b>Taux d'intérêt variable</b>	<b>Total</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie		6 051 689	6 051 689
Emprunts temporaires		457 456	457 456
Dettes à long terme	49 242 345		49 242 345

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**26. Fonds de roulement**

La Ville possède un fonds de roulement dont le capital est fixé à 1 million. Les remboursements en capital sur les sommes empruntées doivent être effectués sur une période maximum de 5 ans et se font à même les activités financières de fonctionnement.

**RAETM**

La Régie possède un fonds de roulement dont le capital autorisé au 31 décembre 2023 est de 850 000\$.

**RAIM**

La Régie possède un fonds de roulement dont le capital autorisé est fixé à 1 500 000\$ au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2023, les remboursements totalisent 523 413 \$. Les remboursements au cours des huit (8) prochains exercices, pour renflouer le fonds à même les activités financière se répartissent comme suit :

2024 - 69 131 \$  
 2025 - 69 131 \$  
 2026 - 69 131 \$  
 2027 - 64 306 \$  
 2028 - 64 306 \$  
 2029 - 64 306 \$  
 2030 - 64 306 \$  
 2031 - 58 796 \$

**27. Entente avec les municipalités****Objet de l'entente :**

- Pourvoir à l'exploitation et à l'entretien de l'usine de filtration et du réseau d'aqueduc communs aux municipalités membres.
- Construire, exploiter et entretenir toutes les immobilisations à caractère intermunicipal nécessaires pour puiser, traiter et acheminer l'eau aux réseaux locaux de chacune des municipalités membres.

Cette entente est en vigueur pour une période de vingt (20) ans, renouvelable par reconduction tacite pour des périodes successives de cinq (5) ans.

**Mode de répartition :**

Les coûts des dépenses d'investissements à caractère intermunicipal et des emprunts correspondants sont répartis d'après les débits réservés, selon la base suivante :

- Ville de Mascouche 30.53 %  
 - Ville de Terrebonne 69.47 %  
 100,00 %

Les coûts d'exploitation à caractère intermunicipal sont facturés par la Régie au prorata des consommations respectives de chacune des municipalités membres.



**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**28. Opérations avec les municipalités****RAIM**

Au cours de l'exercice, la RAIM a effectué les transactions suivantes avec la Ville de Terrebonne :

- 162 058 \$ pour des services administratifs et autres dépenses cléricales (158 105 \$ en 2022)
- 141 597 \$ (180 906 \$ en 2022) relativement à une entente intermunicipale pour la construction et l'exploitation d'un système commun d'assainissement des eaux usées, 141 597 \$ pour la quote-part d'exploitation (180 857 \$ en 2022), - \$ en remboursement de capital (45 \$ en 2022) et - \$ en frais de financement (4 \$ en 2022).

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange acceptées par les apparentés.

**29. Opérations entre apparentés****RAETM**

Au cours de l'exercice, la RAETM a payé en vertu de l'entente avec la Ville de Terrebonne pour des services administratifs, des honoraires au montant de 72 473 \$ (70 705\$ en 2022) et ceux de la RAIM pour les services de support administratif, génie et projets spéciaux au montant de 95 845\$ (58 203\$ en 2022). Ces honoraires sont inclus aux charges d'administration générale présentées à l'état des résultats. Ces opérations ont été conclues à la valeur d'échange.

**RAIM**

La RAIM est apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives.

Au cours de l'exercice, la RAIM a facturé les villes membres pour des quotes-parts de fonctionnement et d'investissement. De plus, elle a facturé la RAETM pour des services de support administratif, génie et projets spéciaux au montant de 95 845\$ (58 203\$ en 2022), présenté à l'état des résultats sous la rubrique des services aux organismes municipaux.

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES**  
**RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR ORGANISMES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	Réalizations 2022		Budget 2023	Réalizations 2023		
	Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Ventilation de l'amortissement	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé <sup>1</sup>
<b>Revenus</b>						
<b>Fonctionnement</b>						
Taxes	1	79 540 766	87 328 700	90 000 605		90 000 605
Compensations tenant lieu de taxes	2	1 634 595	1 559 200	1 592 561		1 592 561
Quotes-parts	3				6 278 424	
Transferts	4	2 683 457	2 880 600	3 119 469	21 565	3 141 034
Services rendus	5	1 426 880	872 000	1 117 899	45 760	1 163 659
Imposition de droits	6	11 477 294	6 943 000	8 652 306		8 652 306
Amendes et pénalités	7	1 995 359	2 233 500	1 495 323		1 495 323
Revenus de placements de portefeuille	8				211 883	211 883
Autres revenus d'intérêts	9	1 354 423	1 793 000	2 485 082		2 485 082
Autres revenus	10	1 798 451		455 608	12	455 620
Effet net des opérations de restructuration	11					
	12	101 911 225	103 610 000	108 918 853	6 557 644	109 198 073
<b>Investissement</b>						
Taxes	13			26 160		26 160
Quotes-parts	14					
Transferts	15	3 390 419		4 084 125	37 068	4 121 193
Imposition de droits	16					
Autres revenus						
Contributions des promoteurs	17	4 285 280		2 463 179		2 463 179
Autres	18	1 235 219		607 106		607 106
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	19					
Effet net des opérations de restructuration	20					
	21	8 910 918		7 180 570	37 068	7 217 638
	22	110 822 143	103 610 000	116 099 423	6 594 712	116 415 711
<b>Charges</b>						
Administration générale	23	18 231 980	14 084 100	16 003 632	373 367	16 376 999
Sécurité publique	24	18 139 063	19 742 700	20 450 375	679 718	21 130 093
Transport	25	22 016 181	23 490 600	23 521 369	6 501 556	30 022 925
Hygiène du milieu	26	11 513 014	14 113 100	14 034 223	4 075 047	5 660 152
Santé et bien-être	27					
Aménagement, urbanisme et développement	28	5 339 457	5 437 600	5 188 013	113 226	5 301 239
Loisirs et culture	29	10 421 895	10 819 800	10 895 777	2 907 589	13 803 366
Réseau d'électricité	30					
Frais de financement	31	3 321 014	3 491 400	3 816 331		604 180
Effet net des opérations de restructuration	32					
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	33	13 867 797		14 650 503	(14 650 503)	
	34	102 850 401	91 179 300	108 560 223		6 264 332
	35	7 971 742	12 430 700	7 539 200		330 380
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>						
						7 869 580

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		Réalizations 2022	Budget 2023	Réalizations 2023	Total consolidé <sup>1</sup>
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale Organismes contrôlés et partenariats	
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	1	7 971 742	12 430 700	7 539 200	7 869 580
Moins : revenus d'investissement	2 (	8 910 918)	)	7 180 570)	7 217 638)
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales</b>	3	(939 176)	12 430 700	358 630	651 942
<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>					
<i>Ajouter (déduire)</i>					
<b>Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés</b>					
Amortissement	4	13 867 797		14 650 503	15 925 072
Produit de cession	5	1 864 959	1 000 000	474 343	474 343
(Gain) perte sur cession	6	(1 794 371)		(451 298)	(451 298)
Réduction de valeur / Reclassement	7				
	8	13 938 385	1 000 000	14 673 548	15 948 117
<b>Propriétés destinées à la vente</b>					
Coût des propriétés vendues	9				
Réduction de valeur / Reclassement	10				
	11				
<b>Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux</b>					
Remboursement ou produit de cession	12				
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13				
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14				
	15				
<b>Financement</b>					
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16	162 061		370 696	710 160
Remboursement de la dette à long terme	17 (	14 908 222)	13 805 100)	14 884 205)	16 314 377)
	18	(14 746 161)	(13 805 100)	(14 513 509)	(15 604 217)
<b>Affectations</b>					
Activités d'investissement	19 (	407 492)	)	33 104)	173 790)
<b>Excédent (déficit) accumulé</b>					
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20	683 813		1 801 222	1 946 240
Excédent de fonctionnement affecté	21	877 335		40 758	98 721
Réserves financières et fonds réservés	22	385 531	24 800	345 122	354 980
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23	604 018	349 600	92 873	92 873
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24				
	25	2 143 205	374 400	2 246 871	2 319 024
	26	1 335 429	(12 430 700)	2 406 910	2 662 924
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	27	396 253		2 765 540	3 314 866

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	Réalizations 2022		Réalizations 2023		
	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé <sup>1</sup>	
<b>Revenus d'investissement</b>	1	8 910 918	7 180 570	37 068	7 217 638
<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>					
<i>Ajouter (déduire)</i>					
<b>Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés</b>					
Acquisition d'immobilisations corporelles					
Administration générale	2	( 3 189 694)	( 3 154 632)	( )	( 3 154 632)
Sécurité publique	3	( 252 176)	( 609 101)	( )	( 609 101)
Transport	4	( 18 193 878)	( 17 637 106)	( )	( 17 637 106)
Hygiène du milieu	5	( 2 524 290)	( 2 047 597)	( 3 163 539)	( 5 211 136)
Santé et bien-être	6	( )	( )	( )	( )
Aménagement, urbanisme et développement	7	( 83 049)	( )	( )	( )
Loisirs et culture	8	( 7 138 367)	( 2 159 510)	( )	( 2 159 510)
Réseau d'électricité	9	( )	( )	( )	( )
Acquisition d'actifs incorporels achetés	10	( )	( )	( )	( )
	11	( 31 381 454)	( 25 607 946)	( 3 163 539)	( 28 771 485)
<b>Propriétés destinées à la revente</b>					
Acquisition	12	( 5 509)	( )	( )	( )
<b>Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux</b>					
Émission ou acquisition	13	( )	( )	( )	( )
<b>Financement</b>					
Financement à long terme des activités d'investissement	14	3 469 270	36 009 251		36 009 251
<b>Affectations</b>					
Activités de fonctionnement	15	407 492	33 104	140 686	173 790
Excédent accumulé					
Excédent de fonctionnement non affecté	16	2 677 925	3 108 155		3 108 155
Excédent de fonctionnement affecté	17				
Réserves financières et fonds réservés	18	(425)	156 759	13 039	169 798
	19	3 084 992	3 298 018	153 725	3 451 743
	20	(24 832 701)	13 699 323	(3 009 814)	10 689 509
<b>Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales</b>	21	(15 921 783)	20 879 893	(2 972 746)	17 907 147

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES**  
**SITUATION FINANCIÈRE PAR ORGANISMES**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

		2022		2023	
		Administration municipale Redressé note 23	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé <sup>1</sup>
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	39 616 609	54 459 435	3 681 376	58 140 811
Débiteurs (note 5)	2	35 566 952	40 314 674	398 478	40 713 152
Prêts (note 6)	3	17 983	17 983		17 983
Placements de portefeuille (note 7)	4				
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5				
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	6	578 000	1 026 000	16 395	1 042 395
Autres actifs financiers (note 8)	7				
	8	75 779 544	95 818 092	4 096 249	99 914 341
<b>PASSIFS</b>					
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9				
Emprunts temporaires (note 9)	10			2 752 490	2 752 490
Créditeurs et charges à payer (note 10)	11	31 208 444	31 236 149	1 586 697	32 822 846
Revenus reportés (note 11)	12	3 387 407	3 654 151		3 654 151
Dettes à long terme (note 12)	13	130 264 776	153 500 318	27 574 135	181 074 453
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	14				
Autres passifs (note 14)	15				
	16	164 860 627	188 390 618	31 913 322	220 303 940
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)</b>	17	(89 081 083)	(92 572 526)	(27 817 073)	(120 389 599)
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>					
Immobilisations corporelles (note 15)	18	323 638 982	334 573 380	33 128 911	367 702 291
Propriétés destinées à la revente (note 16)	19	1 321 188	1 321 188		1 321 188
Stocks de fournitures	20			119 870	119 870
Actifs incorporels achetés (note 17)	21				
Autres actifs non financiers (note 18)	22	473 560	569 805	37 706	607 511
	23	325 433 730	336 464 373	33 286 487	369 750 860
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ</b>					
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	24	11 720 909	8 527 177	1 508 674	10 035 851
Excédent de fonctionnement affecté	25	231 009	1 240 151	1 048 477	2 288 628
Réserves financières et fonds réservés	26	6 041 525	8 881 303	801 172	9 682 475
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	27	( 582 702)	( 440 829)	( 492 986)	( 933 815)
Financement des investissements en cours	28	15 676 518	33 214 746	(3 021 945)	30 192 801
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	29	203 265 388	192 469 299	5 626 022	198 095 321
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	30				
	31	236 352 647	243 891 847	5 469 414	249 361 261
Obligations contractuelles (note 19)					
Droits contractuels (note 20)					
Passifs éventuels (note 21)					
Actifs éventuels (note 22)					

1. Le total consolidé exclut les soldes réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**CHARGES PAR OBJETS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		Administration municipale		Données consolidées	
		Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>Rémunération</b>					
Liée au programme Accès entreprise Québec	1				
Autre	2	34 712 200	36 321 565	37 140 746	33 976 190
<b>Charges sociales</b>					
Liées au programme Accès entreprise Québec	3				
Autres	4	8 417 000	8 530 655	8 739 466	8 355 346
<b>Biens et services</b>					
Services obtenus d'organismes municipaux					
Compensations pour services municipaux	5				
Ententes de services					
Services de transport collectif	6				
Autres services	7			133 197	113 047
Autres biens et services	8	29 928 800	29 220 315	32 405 544	27 789 292
<b>Frais de financement</b>					
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge					
De l'organisme municipal	9	3 050 800	3 481 689	4 073 603	3 653 567
D'autres organismes municipaux	10				
Du gouvernement du Québec et ses entreprises	11				
D'autres tiers	12				
Autres frais de financement	13	440 600	334 642	346 908	266 048
<b>Contributions</b>					
Organismes municipaux					
Quotes-parts	14	13 413 200	13 457 032	7 217 773	6 951 660
Transferts	15				
Autres	16				
Autres					
Transferts	17				
Autres	18	1 196 700	1 075 286	1 075 286	1 123 925
<b>Amortissement</b>					
Immobilisations corporelles	19		14 650 504	15 925 073	15 175 979
Actifs incorporels achetés	20				
<b>Autres</b>					
▪ Réclamation Dommages/Intérêts	21.1		1 474 909	1 474 909	5 628 164
▪ Créances douteuses & irrécouvrables	21.2	20 000	13 626	13 626	58 986
	22	91 179 300	108 560 223	108 546 131	103 092 204

**Note**

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023	2022
<b>Excédent (déficit) accumulé</b>			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	10 035 851	13 229 169
Excédent de fonctionnement affecté	2	2 288 628	946 592
Réserves financières et fonds réservés	3	9 682 475	6 852 557
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4 (	933 815)(	740 398)
Financement des investissements en cours	5	30 192 801	15 627 318
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6	198 095 321	205 576 443
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7		
	8	249 361 261	241 491 681
<b>VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS</b>			
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté</b>			
Administration municipale	9	8 527 177	11 720 909
Organismes contrôlés et partenariats <sup>1</sup>	10	1 508 674	1 508 260
	11	10 035 851	13 229 169
<b>Excédent de fonctionnement affecté</b>			
Administration municipale			
▪ Services prof. urbanisme	12.1	24 864	38 509
▪ Système contr. feu circulation	12.2	165 387	192 500
▪ Déneigement	12.3	1 000 000	
▪ Drainage rue Chris-Ada	12.4	49 900	
	13	1 240 151	231 009
Organismes contrôlés et partenariats <sup>1</sup>			
▪ RAIM	14.1	758 093	715 583
▪ RAETM	14.2	290 384	
	15	1 048 477	715 583
	16	2 288 628	946 592

1. Les éliminations sont imputées aux organismes contrôlés et partenariats.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023	2022
<b>VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)</b>			
<b>Réserves financières et fonds réservés</b>			
Réserves financières - Administration municipale			
▪ Fonds infrastructures	17.1	2 273 695	2 399 196
▪ 275e anniversaire	17.2	210 000	55 000
▪ Logement social	17.3	710 607	
	18	3 194 302	2 454 196
Réserves financières - Organismes contrôlés et partenariats			
▪ Entretien / vidanges des boues	19.1	91 280	122 245
	20	91 280	122 245
Fonds réservés			
Fonds de roulement			
Administration municipale	21	733 828	818 629
Organismes contrôlés et partenariats	22	709 892	688 787
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés			
Montant réservé pour le service de la dette à long terme			
Administration municipale	23	4 450 801	944 910
Organismes contrôlés et partenariats	24		
Montant non réservé			
Administration municipale	25	302 372	1 723 790
Organismes contrôlés et partenariats	26		
Fonds local d'investissement	27		
Fonds local de solidarité	28		
Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection	29	200 000	100 000
Autres			
▪	30.1		
	31	6 396 893	4 276 116
	32	9 682 475	6 852 557



**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

	2023	2022
<b>VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)</b>		
<b>Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir</b>		
Mesures d'allègement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables		
Avantages sociaux futurs		
Déficit initial au 1 <sup>er</sup> janvier 2007		
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite	33 (	)(
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	34 (	)(
Avantages postérieurs au 1 <sup>er</sup> janvier 2007		
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite		
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	35 (	)(
Mesure d'allègement pour la COVID-19	36 (	)(
Autres	37 (	)(
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	38 (	)(
	39 (	)(
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	40 (	)(
Assainissement des sites contaminés	41 (	)(
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	42 (	)(
Appariement fiscal pour revenus de transfert	43 (	)(
Autres	44.1 (	)(
▪	45 (	)(
Autres mesures d'allègement fiscal		
Mesures relatives à la TVQ		
Utilisation du fonds général	46 (	)(
Utilisation du fonds de roulement	47 (	)(
Mesures relatives à la COVID-19		
Utilisation du fonds général	48 (	)(
Utilisation du fonds de roulement	49 (	)(
Autres	50.1 (	)(
▪	51 (	)(
Financement à long terme des activités de fonctionnement		
Mesure relative à la TVQ	52 (	)(
Mesure relative à la COVID-19	53 (	)(
Frais d'émission de la dette à long terme	54 (	905 420)(
Dette à long terme liée au FLI et au FLS	55 (	)(
Autres		
▪ Activités fonct (honoraires)	56.1 (	(139 040))(
▪ Activités fonct (cours d'eau)	56.2 (	579 869)(
▪ Règlement 30 et 43 organismes	56.3 (	492 986)(
	57 (	1 839 235)(
Éléments présentés à l'encontre des DCTP		
Financement des activités de fonctionnement	58	905 420
Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement	59	948 766
Prêts aux entreprises liés au FLI et au FLS et placements de portefeuille à titre d'investissement liés au FLI	60	
Autres prêts et placements de portefeuille à titre d'investissement liés à des emprunts de fonctionnement	61	
Autres		
▪	62.1	
	63	905 420
	64 (	933 815)(
		740 398)

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023	2022
<b>VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)</b>			
<b>Financement des investissements en cours</b>			
Financement non utilisé	65	38 714 507	34 369 574
Investissements à financer	66 (	8 521 706)(	18 742 256)
	67	30 192 801	15 627 318
<b>Investissement net dans les immobilisations et autres actifs</b>			
Éléments d'actif			
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés	68	367 702 291	354 878 924
Propriétés destinées à la revente	69	1 321 188	1 321 188
Prêts	70	17 983	17 983
Placements de portefeuille à titre d'investissement	71		
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	72		
	73	369 041 462	356 218 095
Ajustements aux éléments d'actif	74		
	75	369 041 462	356 218 095
Éléments de passif correspondant			
Dette à long terme	76 (	181 074 453)(	159 006 917)
Frais reportés liés à la dette à long terme	77 (	1 093 680)(	1 139 687)
Montants des débiteurs et autres montants affectés au remboursement de la dette à long terme	78	8 718 910	7 220 049
Dettes aux fins des activités de fonctionnement	79	2 053 925	2 033 341
Autres dettes n'affectant pas l'investissement net	80	449 157	251 562
	81 (	170 946 141)(	150 641 652)
Dette en cours de refinancement et ajustements aux éléments de passif	82 (	)	)
	83 (	170 946 141)(	150 641 652)
	84	198 095 321	205 576 443

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**A) RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES**

**Nombre de régimes à la fin de l'exercice**

Régimes de retraite enregistrés	1	2
Régimes supplémentaires de retraite	2	

**Description des régimes, date de la plus récente évaluation actuarielle et autres renseignements**

	2023	2022
<b>Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs</b>		
Actif (passif) au début de l'exercice	3 591 036	1 283 859
Charge de l'exercice	4 ( 2 360 610)(	2 477 573)
Cotisations versées par l'employeur	5 2 811 969	1 784 750
Actif (passif) à la fin de l'exercice	6 1 042 395	591 036
<b>Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation</b>		
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	7 122 756 386	108 801 945
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	8 ( 118 588 386)(	108 083 945)
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	9 4 168 000	718 000
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	10 (3 125 605)	(126 964)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs avant provision pour moins-value	11 1 042 395	591 036
Provision pour moins-value	12 ( )	( )
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	13 1 042 395	591 036
<b>Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs</b>		
Nombre de régimes en cause	14	
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	15	
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	16 ( )	( )
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	17 ( )	( )
<b>Charge de l'exercice</b>		
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	18 5 723 781	5 262 909
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	19	
	20 5 723 781	5 262 909
Cotisations salariales des employés	21 ( 3 493 870)(	2 574 490)
Cotisations des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	22 ( )	( )
	23 2 229 911	2 688 419
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	24 177 740	(9 985)
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	25	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	26	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	27	
Variation de la provision pour moins-value	28	
Autres		
▪ Autre ajustements	29.1 13 097	
Charge de l'exercice excluant les intérêts	30 2 420 748	2 678 434
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	31 6 508 804	6 326 939
Rendement espéré des actifs	32 ( 6 568 942)(	6 527 800)
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	33 (60 138)	(200 861)
Charge de l'exercice	34 2 360 610	2 477 573

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	2023	2022
<b>Informations complémentaires</b>		
Rendement réel des actifs pour l'exercice	35 12 109 827	(10 315 161)
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	36 ( 6 582 529)	( 6 539 501)
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	37 5 527 298	(16 854 662)
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	38 (2 706 396)	14 193 455
Prestations versées au cours de l'exercice	39 4 448 126	3 934 524
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 7)	40 2 633 976	2 417 182
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	41	
Valeur des obligations des régimes supplémentaires de retraite <u>non capitalisés</u> comprises dans les obligations présentées à la ligne 8	42	
Valeur des obligations implicites comprises dans la valeur des obligations présentée à la ligne 8		
Pour la réserve de restructuration	43 108 000	97 000
Pour le fonds de stabilisation et la réserve liée à la PED	44 16 795 134	12 704 990
DMERCA du nouveau volet	45 15	13
DMERCA de l'ancien volet	46 10	
Espérance de vie des participants (retraités et actifs) de l'ancien volet	47 27	
<b>Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation</b> (taux pondéré s'il y a plus d'un régime)		
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	48 6,00 %	6,00 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	49 6,00 %	5,50 %
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	50 2,75 %	2,70 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	51 2,00 %	2,00 %
Autres hypothèses économiques	52.1	

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**B) RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**  
**À PRESTATIONS DÉTERMINÉES**

**Nombre de régimes à la fin de l'exercice**

Régimes d'avantages complémentaires de retraite	53	
Autres avantages sociaux futurs	54	

**Description des régimes et avantages, date de la plus récente évaluation actuarielle (s'il y a lieu) et autres renseignements**

	2023	2022
<b>Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs</b>		
Actif (passif) au début de l'exercice	55	
Charge de l'exercice	56 (	)(
Cotisations, prestations ou primes versées par l'employeur	57	
Actif (passif) à la fin de l'exercice	58	
<b>Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation</b>		
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	59	
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	60 (	)(
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	61	
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	62	
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice avant la provision pour moins-value	63	
Provision pour moins-value	64 (	)(
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	65	
<b>Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes et avantages dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs</b>		
Nombre de régimes et avantages en cause	66	
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	67	
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	68 (	)(
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	69 (	)(

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	2023	2022
<b>Charge de l'exercice</b>		
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	70	
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	71	
	72	
Cotisations salariales des employés	73	( ) ( )
Cotisations, prestations ou primes à la charge des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	74	( ) ( )
	75	
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	76	
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	77	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	78	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	79	
Variation de la provision pour moins-value	80	
Autres	81.1	
	82	
Charge de l'exercice excluant les intérêts	83	
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	84	( ) ( )
Rendement espéré des actifs	85	
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	86	
	87	
<b>Informations complémentaires</b>		
Rendement réel des actifs pour l'exercice	88	( ) ( )
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	89	
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	90	
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	91	
Prestations versées au cours de l'exercice	92	
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 59)	93	
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	94	
Valeur des obligations des régimes d'avantages complémentaires de retraite capitalisés comprises dans les obligations présentées à la ligne 60	95	
DMERCA (moyenne pondérée s'il y a lieu)	96	
<b>Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation</b>		
(taux pondéré s'il y a plus d'un régime)		
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	97	%
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	98	%
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	99	%
Taux d'inflation (fin d'exercice)	100	%
Taux initial de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	101	%
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	102	%
Année où la tendance rejoint le taux ultime (fin d'exercice)	103.1	
Autres hypothèses économiques	103.1	

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**C) RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉTERMINÉES**

Nombre de régimes à la fin de l'exercice	104		
<b>Description des régimes et autres renseignements</b>			
		<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Charge de l'exercice</b>			
Cotisations de l'employeur			
Régime de prestations supplémentaires des maires et des conseillers des municipalités	105		
Régime de retraite par financement salarial	106		
Régime de retraite des employés municipaux du Québec	107		
Régime de retraite à prestations cibles	108		
Autres régimes	109	26 288	26 044
	110	26 288	26 044

**D) AUTRES RÉGIMES**

Nombre d'autres régimes à la fin de l'exercice	111		
<b>Description des régimes et autres renseignements</b>			
		<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Charge de l'exercice</b>			
Cotisations de l'employeur			
Régime volontaire d'épargne-retraite	112		
Régime de retraite simplifié	113		
REER	114		
Autres régimes	115		
	116		

**E) RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

		<b>2023</b>	<b>2022</b>
Nombre d'élus qui sont en fonction et qui sont des participants actifs à la fin de l'exercice	117	19	19

**Description du régime**

Le Régime de retraite des élus municipaux (RREM) et le Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux (RPSEM), ce dernier s'appliquant de façon complémentaire s'il y a lieu aux élus municipaux en poste le 31 décembre 2000 et aux personnes ayant droit à une rente du RREM à cette date, sont des régimes à prestations déterminées gérés en vertu de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (chapitre R-9.3). Dans le cas du RREM, les élus participants et les municipalités participantes se partagent le financement du régime par le versement de cotisations dans le cas des élus et de contributions dans le cas des municipalités. Dans le cas du RPSEM, seules les municipalités participantes sont responsables de verser les contributions requises. Les cotisations et les contributions sont établies conformément aux taux et règles fixés par règlement du gouvernement.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Étant donné que ces deux régimes sont des régimes à employeurs multiples administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), qui ne comportent pas de comptes distincts, les municipalités participantes comptabilisent ces régimes comme s'ils étaient des régimes à cotisations déterminées. Ainsi, la charge encourue dans un exercice donné par une municipalité participante relativement à ces régimes de retraite correspond aux contributions devant être versées par elle pour cet exercice telles qu'établies par règlement du gouvernement.

		<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>Cotisations des élus au RREM</b>	118	24 061	23 726
<b>Charge de l'exercice</b>			
Contributions de l'employeur au RREM	119	81 004	80 010
Contributions de l'employeur à titre de participation au RPSEM	120	25 227	26 734
	121	106 231	106 744
<b>Note</b>			



## **Renseignements financiers consolidés non audités**

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées		
	Budget 2023	Réalizations 2023	Réalizations 2023	Réalizations 2022	
<b>TAXES</b>					
<b>SUR LA VALEUR FONCIÈRE</b>					
Taxes générales					
Taxe foncière générale	1	48 975 700	50 695 142	50 695 142	41 755 948
Taxes spéciales					
Service de la dette	2	14 130 200	14 598 419	14 598 419	13 671 833
Activités de fonctionnement	3	7 723 500	7 983 189	7 983 189	8 243 783
Activités d'investissement	4				
Réserve financière pour le service de l'eau	5				
Réserve financière pour le service de la voirie	6				
Taxes de secteur					
Taxes spéciales					
Service de la dette	7	600	481	481	481
Activités de fonctionnement	8	2 869 000	3 104 581	3 104 581	2 681 482
Activités d'investissement	9				
Autres	10				
	11	73 699 000	76 381 812	76 381 812	66 353 527
<b>SUR UNE AUTRE BASE</b>					
Taxes, compensations et tarification					
Services municipaux					
Eau	12	5 284 600	5 526 225	5 526 225	5 120 636
Égout	13	1 115 300	1 175 287	1 175 287	1 071 432
Traitement des eaux usées	14				
Matières résiduelles	15	3 907 400	3 604 205	3 604 205	3 452 343
Autres					
▪ Déneigement	16.1	241 400	212 450	212 450	99 510
Centres d'urgence 9-1-1	17	250 000	231 621	231 621	242 014
Service de la dette	18	2 831 000	2 869 005	2 869 005	3 201 304
Pouvoir général de taxation	19				
Activités de fonctionnement	20				
Activités d'investissement	21		26 160	26 160	
	22	13 629 700	13 644 953	13 644 953	13 187 239
Taxes d'affaires					
Sur l'ensemble de la valeur locative	23				
Autres	24				
	25				
	26	13 629 700	13 644 953	13 644 953	13 187 239
	27	87 328 700	90 026 765	90 026 765	79 540 766

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES</b>				
<b>GOVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES</b>				
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement	28	367 539	401 657	393 515
Immeubles de la Société québécoise d'infrastructures	29	144 461	144 461	144 461
Compensations pour les terres publiques	30			
Immeubles des réseaux				
Santé et services sociaux	31	81 100	77 339	71 308
Cégeps et universités	32			
Écoles primaires et secondaires	33	966 100	969 104	1 025 311
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux	34			
	35	1 559 200	1 592 561	1 634 595
<b>GOVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES</b>				
Taxes sur la valeur foncière	36			
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	37			
Taxes d'affaires	38			
	39			
<b>ORGANISMES MUNICIPAUX</b>				
Taxes sur la valeur foncière	40			
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	41			
	42			
<b>AUTRES</b>				
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	43			
Autres	44			
	45			
	46	1 559 200	1 592 561	1 634 595

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>TRANSFERTS</b>				
<b>TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Administration générale</b>	47			
<b>Sécurité publique</b>				
Police	48	296 000	325 840	245 097
Sécurité incendie	49			
Sécurité civile	50			
Autres	51			
<b>Transport</b>				
Réseau routier				
Voirie municipale	52	134 900	99 921	119 023
Enlèvement de la neige	53			
Autres	54			29 513
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	55			
Transport adapté	56			
Transport scolaire	57			
Autres	58	18 000	15 352	15 352
Transport aérien	59			
Transport par eau	60			
Autres	61			
<b>Hygiène du milieu</b>				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	62	56 800	56 801	61 264
Réseau de distribution de l'eau potable	63			
Traitement des eaux usées	64			
Réseaux d'égout	65			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	66			729 069
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	67	1 342 500	832 197	832 197
Tri et conditionnement	68			
Autres	69		32 200	32 200
Autres	70			
Cours d'eau	71			
Protection de l'environnement	72			
Autres	73			

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>TRANSFERTS (suite)</b>				
<b>TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT (suite)</b>				
<b>Santé et bien-être</b>				
Logement social	74			
Sécurité du revenu	75			
Autres	76			
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>				
Aménagement, urbanisme et zonage	77	7 900	13	13
Rénovation urbaine	78			
Promotion et développement économique	79			
Autres	80		11 369	11 369
				6
<b>Loisirs et culture</b>				
Activités récréatives	81	7 600	6 885	6 885
Activités culturelles				
Bibliothèques	82	123 600	145 200	145 200
Autres	83	83 600	73 650	73 650
				53 650
<b>Réseau d'électricité</b>	84			
	85	2 070 900	1 599 428	1 620 993
				1 415 034

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>TRANSFERTS (suite)</b>				
<b>TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT</b>				
<b>Administration générale</b>	86	126 485	126 485	1 367 345
<b>Sécurité publique</b>				
Police	87			
Sécurité incendie	88			
Sécurité civile	89			
Autres	90			
<b>Transport</b>				
Réseau routier				
Voirie municipale	91	701 495	701 495	
Enlèvement de la neige	92			
Autres	93			
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	94			
Transport adapté	95			
Transport scolaire	96			
Autres	97			
Transport aérien	98			
Transport par eau	99			
Autres	100			1 296 148
<b>Hygiène du milieu</b>				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	101		37 068	105 825
Réseau de distribution de l'eau potable	102	290 087	290 087	157 135
Traitement des eaux usées	103	2 806 724	2 806 724	170 400
Réseaux d'égout	104	240 504	240 504	273 605
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	105			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	106			
Tri et conditionnement	107			
Autres	108			
Autres	109			
Cours d'eau	110			
Protection de l'environnement	111			
Autres	112			

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>TRANSFERTS (suite)</b>				
<b>TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT (suite)</b>				
<b>Santé et bien-être</b>				
Logement social	113			
Sécurité du revenu	114			
Autres	115			
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>				
Aménagement, urbanisme et zonage	116			
Rénovation urbaine	117			
Promotion et développement économique	118			
Autres	119			
<b>Loisirs et culture</b>				
Activités récréatives	120	(81 170)	(81 170)	
Activités culturelles				
Bibliothèques	121			
Autres	122			125 786
<b>Réseau d'électricité</b>	123			
	124	4 084 125	4 121 193	3 496 244

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>TRANSFERTS (suite)</b>				
<b>TRANSFERTS DE DROIT</b>				
Regroupement municipal et réorganisation municipale	125			
Péréquation	126			
Neutralité	127			
Partage des redevances sur les ressources naturelles	128			
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	129	710 394	710 394	627 913
Fonds de développement des territoires	130			
Contributions des automobilistes pour le transport en commun — Droits d'immatriculation	131			
Partage de la croissance d'un point de la TVQ	132	809 700	809 647	640 510
Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC du Fonds régions et ruralité - Volet 2	133			
Autres	134			
	135	809 700	1 520 041	1 268 423
<b>TOTAL DES TRANSFERTS</b>	136	2 880 600	7 203 594	6 179 701



**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>SERVICES RENDUS</b>				
<b>SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX</b>				
<b>Administration générale</b>				
Greffe et application de la loi	137			
Évaluation	138			
Autres	139		26 510	16 152
	140		26 510	16 152
<b>Sécurité publique</b>				
Police	141			
Sécurité incendie	142			
Sécurité civile	143			
Autres	144			
	145			
<b>Transport</b>				
Réseau routier				
Voirie municipale	146			
Enlèvement de la neige	147			
Autres	148			
Transport collectif	149			
Autres	150			
	151			
<b>Hygiène du milieu</b>				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	152		16 825	13 584
Réseau de distribution de l'eau potable	153			
Traitement des eaux usées	154			
Réseaux d'égout	155			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	156			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	157			
Tri et conditionnement	158			
Autres	159			
Autres	160			
Cours d'eau	161			
Protection de l'environnement	162			
Autres	163			
	164		16 825	13 584

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>SERVICES RENDUS (suite)</b>				
<b>SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX (suite)</b>				
<b>Santé et bien-être</b>				
Logement social	165			
Autres	166			
	167			
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>				
Aménagement, urbanisme et zonage	168			
Rénovation urbaine	169			
Promotion et développement économique	170			
Autres	171			
	172			
<b>Loisirs et culture</b>				
Activités récréatives	173			
Activités culturelles				
Bibliothèques	174			
Autres	175			
	176			
<b>Réseau d'électricité</b>	177			
	178		43 335	29 736

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>SERVICES RENDUS (suite)</b>				
<b>AUTRES SERVICES RENDUS</b>				
<b>Administration générale</b>				
Greffe et application de la loi	179			
Évaluation	180			
Autres	181	152 500	139 779	142 204
	182	152 500	139 779	142 204
<b>Sécurité publique</b>				
Police	183	29 900	28 364	28 364
Sécurité incendie	184	36 700	42 445	42 445
Sécurité civile	185			
Autres	186		30 134	30 134
	187	66 600	100 943	100 943
<b>Transport</b>				
Réseau routier				
Voirie municipale	188			
Enlèvement de la neige	189			
Autres	190	6 000	1 414	1 414
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	191			
Transport adapté	192			
Transport scolaire	193			
Autres	194			
Autres	195			
	196	6 000	1 414	1 414
<b>Hygiène du milieu</b>				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	197			
Réseau de distribution de l'eau potable	198			
Traitement des eaux usées	199			
Réseaux d'égout	200			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	201			
Matières recyclables	202			
Autres	203	258 200	265 751	265 751
Cours d'eau	204			
Protection de l'environnement	205			
Autres	206			310 080
	207	258 200	265 751	310 080

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>SERVICES RENDUS (suite)</b>				
<b>AUTRES SERVICES RENDUS (suite)</b>				
<b>Santé et bien-être</b>				
Logement social	208			
Sécurité du revenu	209			
Autres	210			
	211			
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>				
Aménagement, urbanisme et zonage	212			
Rénovation urbaine	213			
Promotion et développement économique	214			
Autres	215	58 900	91 798	91 798
	216	58 900	91 798	91 798
<b>Loisirs et culture</b>				
Activités récréatives	217	289 400	480 411	480 411
Activités culturelles				
Bibliothèques	218	14 200	16 603	16 603
Autres	219	26 200	21 200	21 200
	220	329 800	518 214	518 214
<b>Réseau d'électricité</b>	221			
	222	872 000	1 117 899	1 120 324
<b>TOTAL DES SERVICES RENDUS</b>	223	872 000	1 117 899	1 163 659

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>IMPOSITION DE DROITS</b>				
Licences et permis	224	793 000	745 355	470 643
Droits de mutation immobilière	225	6 150 000	7 906 951	11 006 651
Droits sur les carrières et sablières	226			
Autres	227			
	228	6 943 000	8 652 306	11 477 294
<b>AMENDES ET PÉNALITÉS</b>				
	229	2 233 500	1 495 323	1 995 359
<b>REVENUS DE PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE</b>				
	230		211 883	90 945
<b>AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS</b>				
	231	1 793 000	2 485 082	1 354 503
<b>AUTRES REVENUS</b>				
Gain (perte) sur cession d'immobilisations corporelles	232		451 298	1 776 361
Gain (perte) sur cession d'actifs incorporels achetés	233			
Produit de cession de propriétés destinées à la revente	234		4 310	4 310
Gain (perte) sur remboursement de prêts et sur cession de placements	235			
Contributions des promoteurs	236		2 706 985	4 285 280
Contributions des automobilistes pour le transport en commun — Taxe sur l'essence	237			
Contributions des organismes municipaux	238			
Autres contributions	239			1 235 219
Redevances réglementaires	240			
Autres	241		363 300	6 870
	242		3 525 893	7 303 730
<b>EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION</b>				
	243			

**ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

		Administration municipale				Données consolidées	
		Budget 2023	Réalizations 2023			Réalizations	Réalizations
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2023	2022
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>							
Conseil	1	1 427 900	1 392 043		1 392 043	1 392 043	1 280 044
Greffe et application de la loi	2	2 445 800	2 322 103		2 322 103	2 322 103	2 065 736
Gestion financière et administrative	3	5 835 400	5 948 748		5 948 748	5 948 748	4 979 010
Évaluation	4	772 700	1 022 655		1 022 655	1 022 655	422 757
Gestion du personnel	5	1 521 900	1 224 447		1 224 447	1 224 447	1 408 299
Autres							
▪ Frais bâtiments et autres	6.1	2 080 400	4 093 636	373 367	4 467 003	4 467 003	8 311 934
	7	14 084 100	16 003 632	373 367	16 376 999	16 376 999	18 467 780
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>							
Police	8	15 413 100	15 502 960	472 719	15 975 679	15 975 679	14 803 691
Sécurité incendie	9	4 303 700	4 915 634	206 141	5 121 775	5 121 775	3 919 417
Sécurité civile	10	25 900	31 781	858	32 639	32 639	91 983
Autres	11						
	12	19 742 700	20 450 375	679 718	21 130 093	21 130 093	18 815 091
<b>TRANSPORT</b>							
Réseau routier							
Voirie municipale	13	8 004 900	7 804 525	5 293 600	13 098 125	13 098 125	12 774 695
Enlèvement de la neige	14	5 970 100	6 182 035	15 344	6 197 379	6 197 379	5 323 826
Éclairage des rues	15	919 000	1 070 242	703 655	1 773 897	1 773 897	1 459 814
Circulation et stationnement	16	970 700	1 041 766		1 041 766	1 041 766	900 538
Transport collectif							
Transport en commun	17	5 034 700	5 034 175		5 034 175	5 034 175	4 817 326
Transport aérien	18	400	4 225		4 225	4 225	2 667
Transport par eau	19						
Autres	20	2 590 800	2 384 401	488 957	2 873 358	2 873 358	2 944 616
	21	23 490 600	23 521 369	6 501 556	30 022 925	30 022 925	28 223 482

**ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

		Administration municipale				Données consolidées	
		Budget 2023	Réalizations 2023			Réalizations	Réalizations
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2023	2022
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>							
Eau et égout							
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	22	3 574 200	3 571 626	75 437	3 647 063	3 749 882	3 306 866
Réseau de distribution de l'eau potable	23	647 000	775 138	1 122 507	1 897 645	1 897 645	1 731 412
Traitement des eaux usées	24	2 989 300	2 927 349	478 797	3 406 146	2 685 055	2 522 924
Réseaux d'égout	25	903 700	772 986	2 398 306	3 171 292	3 171 292	3 117 187
Matières résiduelles							
Déchets domestiques et assimilés							
Collecte et transport	26	1 513 600	1 482 760		1 482 760	1 482 760	997 637
Élimination	27	1 111 900	1 149 899		1 149 899	1 149 899	1 003 407
Matières recyclables							
Collecte sélective							
Collecte et transport	28	711 000	876 792		876 792	876 792	611 219
Tri et conditionnement	29	405 100	621 698		621 698	621 698	289 817
Matières organiques							
Collecte et transport	30	729 800	870 148		870 148	870 148	640 605
Traitement	31	679 800	627 820		627 820	627 820	560 431
Matériaux secs	32	98 700	106 491		106 491	106 491	92 116
Autres							
Plan de gestion	34	749 000	226 314		226 314	226 314	
Autres	35						71 793
Cours d'eau	36		25 202		25 202	25 202	104 798
Protection de l'environnement	37						127 615
Autres	38						
	39	14 113 100	14 034 223	4 075 047	18 109 270	17 490 998	15 177 827
<b>SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</b>							
Logement social	40						
Sécurité du revenu	41						
Autres	42						
	43						

**ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

		Administration municipale				Données consolidées	
		Budget 2023	Réalizations 2023			Réalizations	Réalizations
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2023	2022
<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>							
Aménagement, urbanisme et zonage	44	3 338 900	3 070 712	113 226	3 183 938	3 183 938	3 406 135
Rénovation urbaine							
Biens patrimoniaux	45	163 400	109 624		109 624	109 624	148 727
Autres biens	46						
Promotion et développement économique							
Industries et commerces	47						
Tourisme	48						
Autres	49	1 038 700	1 038 702		1 038 702	1 038 702	1 026 822
Autres	50	896 600	968 975		968 975	968 975	869 719
	51	5 437 600	5 188 013	113 226	5 301 239	5 301 239	5 451 403
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>							
Activités récréatives							
Centres communautaires	52	1 267 600	1 256 132		1 256 132	1 256 132	1 039 053
Patinoires intérieures et extérieures	53	1 588 300	1 501 211		1 501 211	1 501 211	1 451 687
Piscines, plages et ports de plaisance	54	1 873 900	1 892 988		1 892 988	1 892 988	1 782 100
Parcs et terrains de jeux	55	1 559 400	1 787 066		1 787 066	1 787 066	2 007 286
Parcs régionaux	56						
Expositions et foires	57						
Autres	58	390 800	316 984	2 760 611	3 077 595	3 077 595	2 763 184
	59	6 680 000	6 754 381	2 760 611	9 514 992	9 514 992	9 043 310
Activités culturelles							
Centres communautaires	60	2 155 300	2 142 842	83 898	2 226 740	2 226 740	1 866 876
Bibliothèques	61	1 984 500	1 998 554	63 080	2 061 634	2 061 634	1 947 551
Patrimoine							
Musées et centres d'exposition	62						
Autres ressources du patrimoine	63						179 269
Autres	64						
	65	4 139 800	4 141 396	146 978	4 288 374	4 288 374	3 993 696
	66	10 819 800	10 895 777	2 907 589	13 803 366	13 803 366	13 037 006



**ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

		Administration municipale			Données consolidées		
		Budget 2023	Réalizations 2023		Réalizations	Réalizations	
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2023	2022
<b>RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ</b>	67						
<b>FRAIS DE FINANCEMENT</b>							
Dette à long terme							
Intérêts	68	3 050 800	3 481 689		3 481 689	4 006 906	3 588 264
Autres frais	69					66 697	65 303
Autres frais de financement							
Avantages sociaux futurs	70		(60 000)		(60 000)	(60 138)	(200 861)
Autres	71	440 600	394 642		394 642	407 046	466 909
	72	3 491 400	3 816 331		3 816 331	4 420 511	3 919 615
<b>EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION</b>	73						
<b>AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES ACTIFS INCORPORELS ACHETÉS</b>	74		14 650 503 (	14 650 503)			

# **Autres renseignements financiers non audités**

**Exercice terminé le 31 décembre 2023**

# Table des matières

## **Autres renseignements financiers consolidés non audités**

Acquisition d'immobilisations corporelles consolidées par catégories	2
Acquisition d'infrastructures pour nouveau développement et autres acquisitions d'immobilisations corporelles consolidées	3
Analyse de la dette à long terme consolidée	4
Endettement total net à long terme consolidé	5
Analyse de la charge de quotes-parts consolidée	6

## **Autres renseignements financiers non consolidés non audités**

Acquisition d'immobilisations corporelles non consolidées par objets	8
Analyse de la rémunération non consolidée	9
Analyse des revenus de transfert non consolidés par sources	10
Frais de financement non consolidés par activités	11
Rémunération des élus	12

## **Autres renseignements**

Questionnaire	13
---------------	----

## **Autres renseignements financiers consolidés non audités**

**ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES CONSOLIDÉES PAR CATÉGORIES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>		Administration	Données consolidées	
		municipale	Réalisations	Réalisations
		Réalisations	2023	Réalisations
		2023	2023	2022
Infrastructures				
Conduites d'eau potable	1	991 916	991 916	831 354
Usines de traitement de l'eau potable	2		896 642	52 311
Usines et bassins d'épuration	3	262	2 150 216	310 757
Conduites d'égout	4	1 357 410	1 357 410	1 700 639
Sites d'enfouissement et incinérateurs	5			
Chemins, rues, routes et trottoirs	6	13 273 675	13 273 675	12 498 977
Ponts, tunnels et viaducs	7	162 931	162 931	3 306 319
Systèmes d'éclairage des rues	8	421 837	421 837	742 823
Aires de stationnement	9			
Parcs et terrains de jeux	10	1 481 516	1 481 516	6 236 383
Autres infrastructures	11			
Réseau d'électricité	12			
Bâtiments				
Édifices administratifs	13	2 284 464	2 294 272	2 260 070
Édifices communautaires et récréatifs	14			30 943
Améliorations locatives	15			
Véhicules				
Véhicules de transport en commun	16			
Autres	17	3 330 818	3 330 818	1 422 645
Ameublement et équipement de bureau	18	970 233	1 000 605	844 845
Machinerie, outillage et équipement divers	19	292 354	369 117	377 276
Terrains	20	864 592	864 592	983 072
Autres	21	175 938	175 938	357 930
	22	25 607 946	28 771 485	31 956 344

**ACQUISITION D'INFRASTRUCTURES POUR NOUVEAU DÉVELOPPEMENT  
ET AUTRES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES CONSOLIDÉES  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>		Administration municipale	Données consolidées	
		Réalizations 2023	Réalizations 2023	Réalizations 2022
Infrastructures autres que pour nouveau développement				
Conduites d'eau potable	1	991 916	991 916	831 354
Usines de traitement de l'eau potable	2		896 642	52 311
Usines et bassins d'épuration	3	262	2 150 216	310 757
Conduites d'égout	4	1 357 410	1 357 410	1 700 639
Autres infrastructures	5	15 339 959	15 339 959	22 784 502
Infrastructures pour nouveau développement (ouverture de nouvelles rues)				
Conduites d'eau potable	6			
Usines de traitement de l'eau potable	7			
Usines et bassins d'épuration	8			
Conduites d'égout	9			
Autres infrastructures	10			
Autres immobilisations corporelles	11	7 918 399	8 035 342	6 276 781
	12	25 607 946	28 771 485	31 956 344

**ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME CONSOLIDÉE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

		Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	Augmentation	Diminution	Solde au 31 décembre
<b>La dette à long terme, incluant la dette en cours de refinancement, est assumée de la façon suivante :</b>					
Par l'organisme municipal					
Emprunts refinancés par anticipation	1				
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette à long terme					
Excédent de fonctionnement affecté	2				
Réserves financières et fonds réservés	3				
Fonds d'amortissement	4				
Montant à la charge					
D'une partie des contribuables ou des municipalités membres	5	12 251 372	1 143 843	3 807 555	9 587 660
De l'ensemble des contribuables ou des municipalités membres	6	140 675 183	44 503 245	21 316 865	163 861 563
De la municipalité (Société de transport en commun)	7				
	8	152 926 555	45 647 088	25 124 420	173 449 223
Par les tiers (montants affectés au remboursement de la dette à long terme)					
Débiteurs					
Gouvernement du Québec et ses entreprises	9	7 174 372	1 827 203	328 342	8 673 233
Gouvernement du Canada et ses entreprises	10				
Organismes municipaux	11				
Autres tiers	12				
	13	7 174 372	1 827 203	328 342	8 673 233
Débiteurs encaissés non encore appliqués au remboursement de la dette	14	45 677			45 677
	15	7 220 049	1 827 203	328 342	8 718 910
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et autres actifs	16				
Autres	17				
	18	7 220 049	1 827 203	328 342	8 718 910
	19	160 146 604	47 474 291	25 452 762	182 168 133
Dette en cours de refinancement	20	( )		( )	
Reclassement / Redressement	21				
<b>Dette à long terme</b>	22	160 146 604	47 474 291	25 452 762	182 168 133

**Note**

**ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME CONSOLIDÉ**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

<b>Administration municipale</b>		
Dette à long terme	1	154 405 739
<b>Ajouter</b>		
Activités d'investissement à financer	2	5 242 051
Activités de fonctionnement à financer	3	
Dette en cours de refinancement	4	
Autres		
▪	5.1	
<b>Déduire</b>		
Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme		
Excédent accumulé		
Fonds d'amortissement	6	
Autres sommes comprises dans l'excédent accumulé	7	4 450 801
Débiteurs	8	12 092 997
Autres montants	9	
Montant non utilisé d'emprunts à long terme contractés	10	30 628 779
Autres		
▪	11.1	
Endettement net à long terme de l'administration municipale	12	112 475 213
<b>Quote-part dans l'endettement total net à long terme des organismes contrôlés et des partenariats</b>		
Endettement net à long terme	13	30 922 376
Endettement net à long terme	14	143 397 589
<b>Quote-part dans l'endettement total net à long terme d'autres organismes</b>		
Municipalité régionale de comté	15	
Communauté métropolitaine	16	604 276
Autres organismes	17	6 112 000
Endettement total net à long terme	18	150 113 865
Quote-part dans l'endettement total net à long terme de l'agglomération (lorsque fonctionnant par quotes-parts)	19	
Moins : Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme de l'agglomération	20	
	21	
Endettement total net à long terme (compte tenu de la quote-part dans l'agglomération s'il y a lieu)	22	150 113 865
Endettement total net à long terme lié au réseau d'électricité (inclus ci-dessus)	23	
Endettement total net à long terme lié aux parcs éoliens et aux centrales hydroélectriques (inclus à la ligne 22 ci-dessus, et à la ligne 18, s'il y a lieu, pour les compétences d'agglomération et le portrait global)	24	



**ANALYSE DE LA CHARGE DE QUOTES-PARTS CONSOLIDÉE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>Administration générale</b>				
Greffe et application de la loi	1			
Évaluation	2			
Autres	3			
<b>Sécurité publique</b>				
Police	4			
Sécurité incendie	5			
Sécurité civile	6			
Autres	7			
<b>Transport</b>				
Réseau routier	8			
Transport collectif	9	5 034 700	5 034 175	5 034 175
Autres	10			4 817 326
<b>Hygiène du milieu</b>				
Eau et égout	11	6 443 200	6 415 180	175 921
Matières résiduelles	12			237 793
Cours d'eau	13			
Protection de l'environnement	14			
Autres	15	896 600	968 975	968 975
<b>Santé et bien-être</b>				
Logement social	16			
Autres	17			
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>				
Aménagement, urbanisme et zonage	18			
Rénovation urbaine	19			
Promotion et développement économique	20	1 038 700	1 038 702	1 038 702
Autres	21			1 026 822
<b>Loisirs et culture</b>				
Activités récréatives	22			
Activités culturelles	23			
<b>Réseau d'électricité</b>	24			
	25	13 413 200	13 457 032	7 217 773
				6 951 660

## **Autres renseignements financiers non consolidés non audités**

**ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES NON CONSOLIDÉES PAR OBJETS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023***Non audité*

		<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Rémunération</b>	1		
<b>Charges sociales</b>	2		
<b>Biens et services</b>	3	25 607 946	31 381 454
<b>Frais de financement</b>	4		
<b>Autres</b>	5		
	6	25 607 946	31 381 454

**ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION NON CONSOLIDÉE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**Non audité**

		<b>Effectifs personnes/ année<sup>2</sup></b>	<b>Semaine normale (heures)</b>	<b>Nombre d'heures rémunérées au cours de l'exercice</b>	<b>Rémunération</b>	<b>Charges sociales</b>	<b>Total<sup>1</sup></b>
<b>Administration municipale</b>							
Cadres et contremaîtres	1	60,49	35,00	125 151,00	7 658 965	1 784 381	9 443 346
Professionnels	2						
Cols blancs	3	101,29	32,00	229 090,00	8 527 385	1 948 493	10 475 878
Cols bleus	4	120,46	38,00	270 644,00	7 393 357	1 733 847	9 127 204
Policiers	5	70,52	36,60	195 790,00	8 344 325	1 875 084	10 219 409
Pompiers	6	30,10	42,00	83 764,00	3 744 280	1 044 038	4 788 318
Conducteurs et opérateurs (transport en commun)	7						
	8	382,86		904 439,00	35 668 312	8 385 843	44 054 155
Élus	9	9,00			653 253	144 812	798 065
	10	391,86			36 321 565	8 530 655	44 852 220

1. Inclut la rémunération et les charges sociales aux fins de fonctionnement et d'immobilisations.

2. En vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), le salaire d'un employé, à l'exception de celui d'un cadre, est un renseignement confidentiel. Afin de respecter la loi, lorsqu'une catégorie d'emploi compte un effectif ou moins, ces renseignements ne doivent pas apparaître sur le document déposé au conseil. Dans un tel cas, certaines informations sont remplacées par des astérisques à l'impression du document.

**ANALYSE DES REVENUS DE TRANSFERT NON CONSOLIDÉS PAR SOURCES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		Gouvernement du Québec		Gouvernement du Canada	ARTM/MRC/ Municipalités/ Communautés métropolitaines	Total
		Fonctionnement	Investissement			
Transport en commun	1					
Eau et égout						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	2	56 801				56 801
Réseau de distribution de l'eau potable	3		88 642	201 445		290 087
Traitement des eaux usées	4		857 651	1 949 073		2 806 724
Réseaux d'égout	5		73 490	167 013		240 503
Autres	6	3 062 668	338 665	408 146		3 809 479
	7	3 119 469	1 358 448	2 725 677		7 203 594

**FRAIS DE FINANCEMENT NON CONSOLIDÉS PAR ACTIVITÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**Non audité**

		2023	2022
<b>Administration générale</b>			
Greffe et application de la loi	1		
Évaluation	2		
Autres	3	526 414	452 689
	4	526 414	452 689
<b>Sécurité publique</b>			
Police	5		
Sécurité incendie	6		
Sécurité civile	7		
Autres	8	174 085	169 426
	9	174 085	169 426
<b>Transport</b>			
Réseau routier			
Voirie municipale	10	1 945 409	1 540 489
Enlèvement de la neige	11		
Autres	12		
Transport collectif	13		
Autres	14		
	15	1 945 409	1 540 489
<b>Hygiène du milieu</b>			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	16		
Réseau de distribution de l'eau potable	17		
Traitement des eaux usées	18		
Réseaux d'égout	19		
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	20		
Matières recyclables	21		
Autres	22		
Cours d'eau	23		
Protection de l'environnement	24		
Autres	25	167 631	164 145
	26	167 631	164 145
<b>Santé et bien-être</b>			
Logement social	27		
Sécurité du revenu	28		
Autres	29		
	30		
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>			
Aménagement, urbanisme et zonage	31		
Rénovation urbaine	32		
Promotion et développement économique	33		
Autres	34	85 455	90 556
	35	85 455	90 556
<b>Loisirs et culture</b>			
Activités récréatives	36		
Activités culturelles			
Bibliothèques	37		
Autres	38	917 337	903 709
	39	917 337	903 709
<b>Réseau d'électricité</b>			
	40		
	41	3 816 331	3 321 014

**RÉMUNÉRATION DES ÉLUS<sup>1</sup>**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Guillaume Tremblay	1.1 Maire	96 168	18 207	63 626	
Michèle Demers	1.2 Conseiller	41 200	18 207	11 877	
Eugène Jolicoeur	1.3 Conseiller	37 200	18 207	12 242	
Anny Mailloux	1.4 Conseiller	41 200	18 207	12 831	
Darlie Pierre-Louis	1.5 Conseiller	37 200	18 207	11 840	
Bertrand Lefebvre	1.6 Conseiller	50 200	18 207	11 047	
Éric Ladouceur	1.7 Conseiller	41 200	18 207		
Lise Gagnon	1.8 Conseiller	41 200	18 207	11 979	
Patrica Lebel	1.9 Conseiller	41 200	18 207	23 283	

**Note**

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).

**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
1. Capital autorisé du fonds de roulement pour l'administration municipale au 31 décembre	1	1 000 000 \$
<b>Les questions 2 à 4 s'appliquent aux MRC et aux municipalités seulement</b>		
2. La MRC ou la municipalité a-t-elle perçu des droits en vertu de l'article 78.2 de la Loi sur les compétences municipales auprès des exploitants de carrières et de sablières?	2 <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023	3	25 716 \$
3. La MRC ou la municipalité a-t-elle créé un fonds régional ou local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques en vertu de l'article 110.1 de la LCM pour recevoir les droits perçus en vertu de l'article 78.1 de la LCM auprès des exploitants de carrières et sablières?	4 <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
4. Information spécifique au <i>Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises</i> déjà comprise dans l'information présentée à la page S20 FLI aux lignes suivantes :		
Ligne 1 : Revenus sur les placements de portefeuille	5	\$
Ligne 2 : Revenus sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille d'investissement	6	\$
Ligne 3 : Autres revenus	7	\$
Ligne 5 : Créances douteuses - Radiation de prêts et de placements de portefeuille	8	\$
Ligne 6 : Créances douteuses - Variation de la provision pour moins-value	9	\$
Ligne 7 : Autres créances douteuses	10	\$
Ligne 9 : Autres charges	11	\$
Ligne 12 : Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	\$
Ligne 13 : Placements de portefeuille	13	\$
Ligne 14 : Débiteurs	14	\$
Ligne 15 : Prêts aux entreprises et placements de portefeuille à titre d'investissement	15	\$
Ligne 16 : Provision pour moins-value	16	\$
Ligne 19 : Créditeurs et charges à payer	17	\$
Ligne 20 : Revenus reportés	18	\$
Ligne 21 : Dette à long terme	19	\$
Ligne 24 : Libres	20	\$
Ligne 25 : Supportant les engagements de prêts	21	\$
Ligne 26 : Supportant les garanties de prêts	22	\$
Montant des pardons de prêts constatés		
Solde cumulatif au début de l'exercice	23	\$
Constatés au cours de l'exercice	24	\$
Solde cumulatif à la fin de l'exercice	25	\$

**Les questions 5 à 12 s'appliquent aux municipalités seulement**



**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

5. La municipalité a-t-elle adopté un règlement concernant les dispositions suivantes :
- a) le pouvoir d'imposer une contribution pour des fins de parcs et de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels en vertu du 3e paragraphe du 2e alinéa de l'article 117.1 LAU. 26
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023 27 78 854 \$
- b) le pouvoir d'imposer des droits de mutation plus élevés à la partie de la valeur des transactions qui excède 500 000 \$ en vertu de l'article 2 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières. 28
- Si oui, indiquer le montant total des droits plus élevés perçu en 2023 29 5 586 244 \$
- c) le pouvoir d'imposer sur son territoire toute taxe municipale en vertu des articles 500.1 à 500.5 LCV (1000.1 à 1000.5 CM). 30
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023 31 \_\_\_\_\_ \$
- d) le pouvoir d'imposer toute redevance pour contribuer au financement d'un régime de réglementation en vertu des articles 500.6 à 500.11 LCV (1000.6 à 1000.11 CM). 32
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023 33 \_\_\_\_\_ \$
6. La municipalité a-t-elle compétence en matière d'évaluation foncière (article 5 LFM)? 34
- Si oui, a-t-elle délégué l'exercice de sa compétence en matière d'évaluation à une MRC, à une autre municipalité ou à une communauté métropolitaine (article 195 LFM)? 35
- Si oui, indiquer le nom des organismes parties à l'entente conclue à cet effet ainsi que la durée de l'entente :
7. La municipalité a-t-elle perçu des contributions monétaires en vertu :
- a) du paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation? 36
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023 37 \_\_\_\_\_ \$
- b) du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation? 38
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023 39 271 148 \$
8. La municipalité a-t-elle attribué des crédits de taxes ou d'autres formes d'aide financière en vertu des articles 92.1 à 92.7 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1)? 40
- Si oui, indiquer les montants attribués pour l'exercice :
- a) crédits de taxes 41 \_\_\_\_\_ \$
- b) autres formes d'aide 42 \_\_\_\_\_ \$

**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

## 9. Richesse foncière aux fins de la péréquation de 2023

Valeur qui résulte de la capitalisation des revenus provenant de l'article 222 LFM selon le taux global de taxation réel non uniformisé de 2023

43  \$10. Montant de l'aide financière reçue ou à recevoir en 2023 dans le cadre du *Volet entretien du réseau local* (ERL) du Programme d'aide à la voirie locale de la part du MTMD

44 \_\_\_\_\_ \$

Total des frais encourus admissibles au volet ERL :

## a) Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement)

- Dépenses relatives à l'entretien d'hiver 45 \_\_\_\_\_ \$
- Dépenses relatives à l'entretien d'été
  - Systèmes de sécurité 46 \_\_\_\_\_ \$
  - Chaussées pavées - entretien préventif 47 \_\_\_\_\_ \$
  - Chaussées pavées - entretien palliatif 48 \_\_\_\_\_ \$
  - Chaussées en gravier - entretien préventif 49 \_\_\_\_\_ \$
  - Chaussées en gravier - entretien palliatif 50 \_\_\_\_\_ \$
  - Systèmes de drainage 51 \_\_\_\_\_ \$
  - Abords de routes 52 \_\_\_\_\_ \$
  - Total des dépenses relatives à l'entretien d'été 53 \_\_\_\_\_ \$

## b) Dépenses d'investissement

- Dépenses relatives à l'entretien d'hiver 54 \_\_\_\_\_ \$
- Dépenses relatives à l'entretien d'été 55 \_\_\_\_\_ \$

## c) Total des frais encourus admissibles 56 \_\_\_\_\_ \$

## d) Description des dépenses d'investissement

- Relatives à l'entretien d'hiver :
- Relatives à l'entretien d'été :

## e) Si le total des frais encourus à la ligne 56 n'atteint pas 90 % du montant de l'aide financière versée en 2023 (ligne 44), veuillez fournir les justifications :

## f) Si le total des dépenses relatives à l'entretien d'été, fonctionnement et investissement (lignes 53 et 55), n'est pas au moins égal au 2/3 de l'aide versée en 2023 (ligne 44), veuillez en fournir les explications :

Numéro et date de la résolution par laquelle le conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été sur des **routes locales de niveaux 1 et 2** :

a) Numéro de la résolution 57 \_\_\_\_\_

b) Date d'adoption de la résolution 58 \_\_\_\_\_

**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

11. La municipalité a-t-elle adopté un plan de sécurité civile dans lequel sont consignées des mesures de préparation aux sinistres établies conformément aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre?* 59
- Si oui, indiquer le numéro et la date de la résolution par laquelle le conseil municipal a adopté un plan de sécurité civile conforme aux dispositions de ce règlement :
- a) Numéro de la résolution 60 200217-34
- b) Date d'adoption de la résolution 61 2020-02-17
12. Règlement sur les informations devant être communiquées par une municipalité locale en application de l'article 8 de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, chapitre P-38.002, r.2)
- Signalements de blessures infligées par un chien au cours de l'année*
- a) Nombre de signalements reçus d'un médecin vétérinaire 62 \_\_\_\_\_
- b) Nombre de signalements reçus d'un médecin 63 \_\_\_\_\_
- Examens, déclarations de chiens potentiellement dangereux et ordonnances à l'égard des propriétaires ou gardiens de chiens*
- c) Nombre de chiens soumis à l'examen d'un médecin vétérinaire au cours de l'année 64 \_\_\_\_\_
- d) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux au cours de l'année par la municipalité qui, après avoir considéré le rapport du médecin vétérinaire ayant examiné le chien et évalué son état et sa dangerosité, est d'avis qu'il constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique 65 \_\_\_\_\_
- e) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux par la municipalité au cours de l'année parce qu'il a mordu ou attaqué une personne ou un animal domestique et lui a infligé une blessure 66 \_\_\_\_\_
- f) Nombre de chiens euthanasiés au cours de l'année parce qu'il a mordu ou attaqué une personne et a causé sa mort ou lui a infligé des blessures graves 67 \_\_\_\_\_
- g) Nombre de chiens euthanasiés au cours de l'année puisque, de l'avis de la municipalité, les circonstances le justifiaient 68 \_\_\_\_\_
- Normes relatives à l'encadrement et à la possession des chiens*
- h) Nombre total de chiens enregistrés auprès de la municipalité 69 4 800
- i) Nombre de chiens enregistrés auprès de la municipalité dont le poids est plus de 20 kg 70 4 390
- j) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux enregistrés auprès de la municipalité 71 \_\_\_\_\_
- Règlement*
- k) La municipalité a-t-elle un règlement municipal comprenant des normes plus sévères que celles prévues par le Règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, chapitre P-38.002, r.1)? 72

**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**La question 13 s'applique aux MRC et aux municipalités seulement**

13. Information spécifique au *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises - Feux de forêt* déjà comprise dans l'information présentée à la page S20 FLI aux lignes suivantes :

Ligne 1 : Revenus sur les placements de portefeuille	73	_____	\$
Ligne 2 : Revenus sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille d'investissement	74	_____	\$
Ligne 3 : Autres revenus	75	_____	\$
Ligne 5 : Créances douteuses - Radiation de prêts et de placements de portefeuille	76	_____	\$
Ligne 6 : Créances douteuses - Variation de la provision pour moins-value	77	_____	\$
Ligne 7 : Autres créances douteuses	78	_____	\$
Ligne 9 : Autres charges	79	_____	\$
Ligne 12 : Trésorerie et équivalents de trésorerie	80	_____	\$
Ligne 13 : Placements de portefeuille	81	_____	\$
Ligne 14 : Débiteurs	82	_____	\$
Ligne 15 : Prêts aux entreprises et placements de portefeuille à titre d'investissement	83	_____	\$
Ligne 16 : Provision pour moins-value	84	_____	\$
Ligne 19 : Crédoiteurs et charges à payer	85	_____	\$
Ligne 20 : Revenus reportés	86	_____	\$
Ligne 21 : Dette à long terme	87	_____	\$
Ligne 24 : Libres	88	_____	\$
Ligne 25 : Supportant les engagements de prêts	89	_____	\$
Ligne 26 : Supportant les garanties de prêts	90	_____	\$

**La question 14 s'applique aux MRC seulement**

**QUESTIONNAIRE ADMINISTRATIF**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**Non audité****OUI****NON**

1. Est-ce que le rapport financier est consolidé?

1 

Un rapport financier consolidé comprend la consolidation ligne par ligne des organismes contrôlés et des partenariats. S'il n'y a pas de consolidation ligne par ligne mais uniquement la comptabilisation d'entreprises municipales ou de partenariats commerciaux selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, cochez « Non ».

Si oui, présentez-vous le budget consolidé?

2 

2. La présentation du budget étant facultative aux pages S27 et S28 du rapport financier, et aux pages S39 et S41 (si applicable) des autres renseignements financiers non audités, est-ce que l'organisme municipal souhaite y présenter le budget?

3 

3. Bien que les normes sur les éléments incorporels achetés soient applicables aux organismes municipaux à compter de 2024 seulement, un organisme peut choisir de les appliquer de façon anticipée. Est-ce que l'organisme applique ces normes de façon anticipée?

4 **Les questions 4 à 6 s'appliquent aux MRC et aux municipalités exerçant certaines compétences de MRC seulement.**

4. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local d'investissement (FLI)?

5 

5. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local de solidarité (FLS)?

6 

6. La MRC ou la municipalité a-t-elle signé avec le MERN une entente de délégation de la gestion de certains droits fonciers et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État?

7 **La question 7 s'applique aux municipalités de 100 000 et plus, aux sociétés de transport en commun, ainsi qu'aux régies intermunicipales concernées.**

7. Le vérificateur général émet-il un rapport d'audit sur le rapport financier?

8 

Si oui, émet-il un rapport conjoint avec l'auditeur indépendant?

9 **Les questions 8 et 9 s'appliquent aux municipalités avec agglomération seulement.**

**ATTESTATION DE TRANSMISSION ET DE CONSENTEMENT À LA DIFFUSION**

- J'atteste que le présent rapport financier consolidé transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à la procédure établie par celui-ci, a été déposé au conseil à la date indiquée ci-dessous.
- Je certifie que les informations, les rapports d'audit et l'attestation du trésorier ou du greffier-trésorier transmis de façon électronique au Ministère sont conformes à ceux déposés lors de la séance du conseil, le cas échéant, et que les copies originales signées de ces rapports et de l'attestation sont détenues par le présent organisme transmetteur.
- Je consens à la diffusion intégrale par le Ministère du rapport financier, des rapports d'audit et de tout autre document, tel que transmis, pour une durée illimitée et de la manière jugée appropriée par le Ministère. Je confirme également détenir les autorisations nécessaires, notamment celle(s) de l'auditeur (des auditeurs) obtenue(s) selon les modalités prévues dans la mission d'audit.

Date de dépôt au conseil : \_\_\_\_\_

Nom du signataire : \_\_\_\_\_

Fonction du signataire : \_\_\_\_\_

Date de transmission au Ministère : \_\_\_\_\_

Date et heure de la dernière  
modification : 2024-05-14 16:38  
\_\_\_\_\_